



SICED
BRESSE NORD

Terre de tri

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



391 rue des Autelins 71310 Serley • Tel : 03 85 76 98 45 • mail : contact@sicedbressenord.fr



www.siced-bresse-nord.fr



SICED BRESSE NORD

INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	3
1ère PARTIE : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	4
1- DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
1.1 Le territoire du SICED BRESSE NORD.....	4
1.2 L'organisation du Service Public.....	6
1.3 La collecte des déchets provenant des ménages.....	8
1.3.1 <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles</i>	8
1.3.2 <i>La collecte des emballages ménagers recyclables</i>	18
1.3.3 <i>La collecte en points d'apport volontaire : verre et papiers/journaux magazines</i>	30
1.3.4 <i>Biodéchets</i>	36
1.3.5 <i>La collecte en déchèteries</i>	40
1.3.6 <i>Collectes spécifiques</i>	52
1.4 Evolution des collectes.....	54
1.5 Les destinations des déchets ménagers et assimilés collectés.....	55
1.5.1 <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèteries)</i>	55
1.5.2 <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	56
1.5.3 <i>Modalités d'exploitation des activités</i>	57
1.5.4 <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	60
1.5.5 <i>Evolution de la valorisation</i>	62
1.6 L'unité de transfert gérée par : SICED BRESSE NORD.....	62
1.6.1 <i>Unité de transfert</i>	62
1.6.2 <i>Tonnages traités</i>	62
2- DES INDICATEURS FINANCIERS.....	63
2.1 Le compte administratif 2024.....	63
2.2 La matrice 2024.....	66
2.3 Les coûts aidés HT 2024 par habitant.....	67
2.4 Les tarifs 2024 des principales prestations.....	67
2.5 Les tarifs principaux des rachats matières 2024.....	69
2.6 Les tarifs 2024 des différentes prestations du SICED.....	70
3- LA PREVENTION DES DECHETS.....	73
3.1 Le magazine du Siced.....	73
3.2 Les actions réalisées en 2024.....	74
3.3 La sensibilisation à la prévention des déchets.....	75
3.4 Le réemploi.....	76
3.5 Le gaspillage alimentaire.....	77
3.6 Les actions menées dans le cadre des dépôts sauvages.....	77
4- GLOSSAIRE.....	79

INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des services publics pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, et le service public de l'assainissement non collectif, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L2224-5, L5211-39 I et D2224-1 à D2224-5, a pour principal objectif d'assurer la transparence du fonctionnement de ces services par la diffusion d'une information précise au profit des élus et des usagers sur la qualité, le prix et la performance du service rendu.

Est concerné par cette obligation tout service exerçant tout ou partie des compétences d'un service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ou d'assainissement non collectif.

Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service : régie, délégation de service public, marché public de prestation.

Ce rapport doit être présenté par M. le Président du SICED BRESSE NORD dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre.

Chaque collectivité membre du syndicat a la responsabilité de présenter ensuite à son assemblée délibérante le rapport transmis par le SICED BRESSE NORD dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre.

Le rapport annuel sera mis à disposition du public au siège du SICED BRESSE NORD, ainsi que dans chaque collectivité membre.

1. DES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 LE TERRITOIRE DU SICED BRESSE NORD

SICED Bresse Nord : 46 communes de Saône-et-Loire adhérentes et 30 375 habitants

(Population 2024 - source INSEE)

Surface : 730 km²- Densité : 41,61 hab/km²

Collectivités adhérentes :

Collectivités adhérentes	Populations	Dates d'adhésion
Allériot	1 189	01/12/2001
Authumes	289	09/07/1981
Baudrières	999	16/01/1984
Beauvernois	104	09/07/1981
Bellevesvre	299	09/07/1981
Bosjean	307	09/07/1981
Bouhans	182	09/07/1981
Damerey	563	01/12/2001
Dampierre-en-Bresse	173	09/07/1981
Devrouze	328	09/07/1981
Diconne	369	09/07/1981
Frangy-en-Bresse	679	09/07/1981
Fretterans	298	09/07/1981
Guerfand	224	17/06/1982
Juif	250	09/07/1981
L'Abergement-Sainte-Colombe	1 263	09/07/1981
La Chapelle-Saint-Sauveur	659	09/07/1981
La Chaux	326	09/07/1981
La Racineuse	173	09/07/1981
Lays-sur-le-Doubs	159	16/01/1984
Le Planois	87	09/07/1981
Le Tartre	115	09/07/1981
Lessard-en-Bresse	567	09/07/1981
Mervans	1 520	09/07/1981
Montcoy	253	09/02/1982
Montjay	201	09/07/1981
Mouthier-en-Bresse	412	09/07/1981
Ouroux-sur-Saône	3 218	11/12/1986
Pierre-de-Bresse	1 977	09/07/1981
Pourlans	218	09/07/1981
Saint-Bonnet-en-Bresse	488	09/07/1981
Saint-Christophe-en-Bresse	1 072	09/07/1981
Saint-Étienne-en-Bresse	801	09/07/1981
Saint-Germain-du-Bois	1 952	09/07/1981
Saint-Germain-du-Plain	2 392	09/07/1981
Saint-Martin-en-Bresse	1 982	09/07/1981
Saint-Maurice-en-Rivière	525	14/11/1997

Sens-sur-Seille	434	09/07/1981
Serley	608	09/07/1981
Serrigny-en-Bresse	190	09/07/1981
Simard	1 189	09/07/1981
Thurey	435	09/07/1981
Torpes	379	09/07/1981
Tronchy	244	09/07/1981
Vérissey	56	09/07/1981
Villegaudin	227	11/12/1986
TOTAL	30 375	

Communes non adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité :

Communes clientes	Populations	Services
Bey	887	Déchèterie de Saint-Martin-en-Bresse
Charette-Varennes	449	Déchèterie de Pierre-de-Bresse
Saint-Didier-en-Bresse	193	Déchèterie de Saint-Martin-en-Bresse
TOTAL	1 529	

Foyers de communes non adhérentes au Siced :

Communes clientes	Populations	Services
St-Usuge	2 personnes	Collecte en porte-à-porte
TOTAL	2	

1.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Les compétences collecte des ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, collectes sélectives et déchèteries sont exercées en régie.

La compétence traitement a été déléguée depuis 2003 au Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement Nord Est 71 qui assure l'exploitation du centre d'enfouissement technique de classe 2 de Chagny, dans lequel sont transférés pour traitement les ordures ménagères résiduelles et les déchets non recyclables du SICED. Depuis 2015, une usine de méthanisation (ECOCEA) permet de séparer la part fermentescible et de la valoriser en compost.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte	x	09/07/1981			
Déchèteries	x	01/01/1993			
Collectes sélectives	x	01/01/1997			
Traitement			x	28/03/2003	SMET 71

Règlement de collecte :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SICED Bresse Nord s'est doté d'un règlement de collecte reprenant les nouvelles dispositions organisationnelles. Rédigé par un comité de pilotage composé d'élus et approuvé par le Comité syndical dans sa séance du 7 décembre 2022, ce document précise en détail l'ensemble des conditions et modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire. Ce règlement s'impose à tout usager du service public de collecte des déchets.



Autorisations administratives, agréments et certifications :

	Nom de l'Organisme	Date de début
EMBALLAGES	CITEO emballages	01/01/2018
PAPIERS	CITEO Papier	01/01/2018
DEEE	ECO SYSTEM	01/07/2022
LAMPES USAGEES	ECO SYSTEM	01/07/2022
MEUBLES	ECO MAISON	31/03/2014
TEXTILES	ECO TLC / REFASHION	24/02/2020
PILES	COREPILE	08/01/2004
DDS	ECO DDS	01/06/2019

1.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

1.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

30 375 habitants desservis

2 918 tonnes collectées soit 96 kg/habitant desservi

Ratios données régionales 2022 : 180 kg/hab

Objectif loi AGEC pour 2031 : 142 kg/hab



SICED 2024



REGION BFC 2022



FRANCE 2021



Evolution 2023/2024 :

- 200 tonnes

- 6,41 %

2022 : 170 kg/hab

2023 : 103 kg/hab

2024 : 96 kg/hab

1.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	Totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte porte à porte	30 375	30 375	100 %	0	2 918	96

1.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des OMR est réalisée en régie par le SICED avec 5 équipages quotidiens composés d'un chauffeur et d'un ripeur.

Elle s'effectue en porte-à-porte (PAP) pour les 46 communes sur 5 tournées assurées chaque jour ouvré des semaines impaires (100 % de la population desservie).

Les camions bennes à ordures ménagères (BOM) ont été équipés d'un système embarqué de géolocalisation afin d'optimiser les tournées en temps et en coûts de fonctionnement et permettre à tout chauffeur novice de remplacer au pied levé son collègue sur une tournée.



Points de regroupement :

Population concernée par ce type de collecte : 0 % en 2024

Fréquence principale de collecte :

Afin de rationaliser et d'optimiser les coûts de collecte, le SICED a revu les fréquences de collecte au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- Principe : une fois tous les 15 jours (C 0.5),

- Exception : une fois par semaine pour certains gros producteurs professionnels identifiés sous conventionnement (C 1).

Conteneurisation :

Les usagers des 46 communes adhérentes au SICED ont reçu un bac à bouchon gris pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Les services du SICED assurent un service de livraison à domicile organisé en régie.



Pour la conteneurisation de 2023, 13 569 bacs gris ont été livrés par la Société ESE et 2 656 par le SICED.

En 2024, le SICED a distribué 479 bacs gris.

Par commune, cela représente pour les particuliers :

	180 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres	Total général
ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	20				20
ALLERLOT	6				6
AUTHUMES	3				3
BAUDRIERES	20	4			24
BEAUVERNOIS					0
BELLEVESVRE	2				2
BOSJEAN	1				1
BOUHANS					0
DAMEREY	3				3

DAMPIERRE-EN-BRESSE	1				1
DEVROUZE					0
DICONNE	4				4
FRANGY-EN-BRESSE	1	2			3
FRETTERANS	1				1
GUERFAND	1				1
JUIF	2				2
LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	12				12
LA CHAUX					0
LA RACINEUSE					0
LAYS-SUR-LE-DOUBS					0
LE PLANOIS					0
LE TARTRE	1				1
LESSARD-EN-BRESSE	6				6
MERVANS	14	2			16
MONTCOY	1				1
MONTJAY	2				2
MOUTHIER-EN-BRESSE	5				5
OUROUX-SUR-SAONE	72	3			75
PIERRE-DE-BRESSE	47	2		9	58
POURLANS	4				4
SAINT BONNET-EN-BRESSE	2				2
SAINT CHRISTOPHE-EN-BRESSE	18				18
SAINT ETIENNE-EN-BRESSE	5				5
SAINT GERMAIN-DU-BOIS	14	8		1	23
SAINT GERMAIN-DU-PLAIN	21	6		6	33
SAINT MARTIN-EN-BRESSE	26	1			27
SAINT MAURICE-EN-RIVIERE	9	1			10
SAINT-USUGE					0
SENS-SUR-SEILLE	6	1			7
SERLEY	5	1			6
SERRIGNY-EN-BRESSE	1				1
SIMARD	8	1			9
THUREY	3				3
TORPES	1				1
TRONCHY					0
VERISSEY					0
VILLEGAUDIN	1				1
Total général	349	32	0	16	397

Par commune, cela représente pour les professionnels :

	180 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres	Total général
ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE				1	1
ALLEROT				5	5
AUTHUMES					0
BAUDRIERES					0
BEAUVENOIS					0
BELLEVESVRE				2	2
BOSJEAN					0
BOUHANS					0
DAMEREY					0
DAMPIERRE-EN-BRESSE					0
DEVROUZE					0
DICONNE				1	1
FRANGY-EN-BRESSE	1			2	3
FRETTERANS					0
GUERFAND					0
JUIF					0
LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR				2	2
LA CHAUX					0
LA RACINEUSE					0
LAYS-SUR-LE-DOUBS				2	2
LE PLANOIS					0
LE TARTRE					0
LESSARD-EN-BRESSE					0
MERVANS	1	2		6	9
MONTCOY				2	2
MONTJAY					0
MOUTHIER-EN-BRESSE					0
OUROUX-SUR-SAONE					0
PIERRE-DE-BRESSE				4	4
POURLANS	1				1
SAINT BONNET-EN-BRESSE				1	1
SAINT CHRISTOPHE-EN-BRESSE				1	1
SAINT ETIENNE-EN-BRESSE				2	2
SAINT GERMAIN-DU-BOIS		2		10	12
SAINT GERMAIN-DU-PLAIN				15	15
SAINT MARTIN-EN-BRESSE				3	3
SAINT MAURICE-EN-RIVIERE		1		1	2
SAINT-USUGE					0
SENS-SUR-SEILLE					0

SERLEY					0
SERRIGNY-EN-BRESSE				1	1
SIMARD				7	7
THUREY				2	2
TORPES					0
TRONCHY				2	2
VERISSEY					0
VILLEGAUDIN				2	2
Total général	3	5	0	74	82



Conventions/devis « Redevance spéciale » :

Au cours de l'année 2024, 108 conventions « redevance spéciale » ont été conclues avec les administrations et les professionnels gros producteurs de déchets du territoire afin d'organiser, moyennant le paiement d'une redevance :

- la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers dont le producteur n'est pas un ménage qui peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, être collectés sans sujétion technique particulière,
- l'élimination des déchets assimilés dont le producteur n'est pas un ménage qui peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, être éliminés sans sujétion technique particulière.

Sur l'année 2024, ce sont ainsi 1 158 150 litres d'OMR qui ont été pris en charge par le service dans le cadre de ces conventions et devis, pour un montant total de redevances perçues de 114 323,97 €.

Collecte des déchets des usagers itinérants :

Au cours de l'été 2024, deux sites ont accueilli un groupe de gens du voyage.
103 920 litres de déchets non triés ont été collectés par nos services en OMR.
Ce service a été facturé aux usagers 796,90 € pour un coût réel de 14 548,80 €.

Jours de collecte par commune :

Jours de collecte				
	 semaines impaires		 semaines paires	
Lundi	Allériot Damerey Dampierre-en-Bresse Guerfand	La racineuse Mervans (Glairans, Route de chalon à partir du N°22, chem de Buxy, chem du Reversey, rue de la ville du Bois, rue du Chapoutot)	Montcoy Serrigny-en-Bresse St-Bonnet-en-Bresse	St-Martin-en-bresse St-Maurice-en-Rivière Villegaudin
Mardi	Authumes Beauvernois Bouhans (Autres rues)	Bellevesvre Fretterans La Chaux (rue du Rondot)	Lays-sur-le-Doubs Montjay (autres rues) Mouthier-en-Bresse	Pierre-de-Bresse Poullans Sens-sur-Seille (Corbière, Condé) Serley (autres rues) St-Germain-du-Bois (hors bourg) Torpes (autres rues + 1 et 1B rue du Moulin)
Mercredi	Abergement-St-Colombe Lessard-en-Bresse	Ouroux-sur-Saône St-Christophe-en-Bresse	Thurey Tronchy	
Jeudi	Bosjean Bouhans (1121 rue des Crépilles) Diconne Frangy-en-Bresse La Chapelle-St-Sauveur	La Chaux (Autres rues) Le Planois Le Tartre Mervans	Montjay (imp des Prames, 57 et 230 rte des prames, 1177 rte des mouillés) Sens-sur-Seille (autres rues) Serley (Mont, Crêt, Rt St Germain du Bois)	St-Germain-du-Bois (Bourg) Torpes (rues Dombe, Neuillons, Tenaudins, Cretey, Millet, Charron, Bas d'Utre, Moulin (sauf 1 et 1B), Revoux)
Vendredi	Baudrières Devrouze	Juif St-Etienne-en-Bresse St-Germain-du-Plain	Serley (Le Boulet, rue des Vernes, rue du Perissenti, rue de la Charmotte, La Grappinière, Chavanne, Le Autelins, Le Meix Acroitout, Rue de la Chise)	Simard Verissey

Collecte des jours fériés :

A partir de 2024, la collecte a eu lieu les jours fériés, sauf pour :

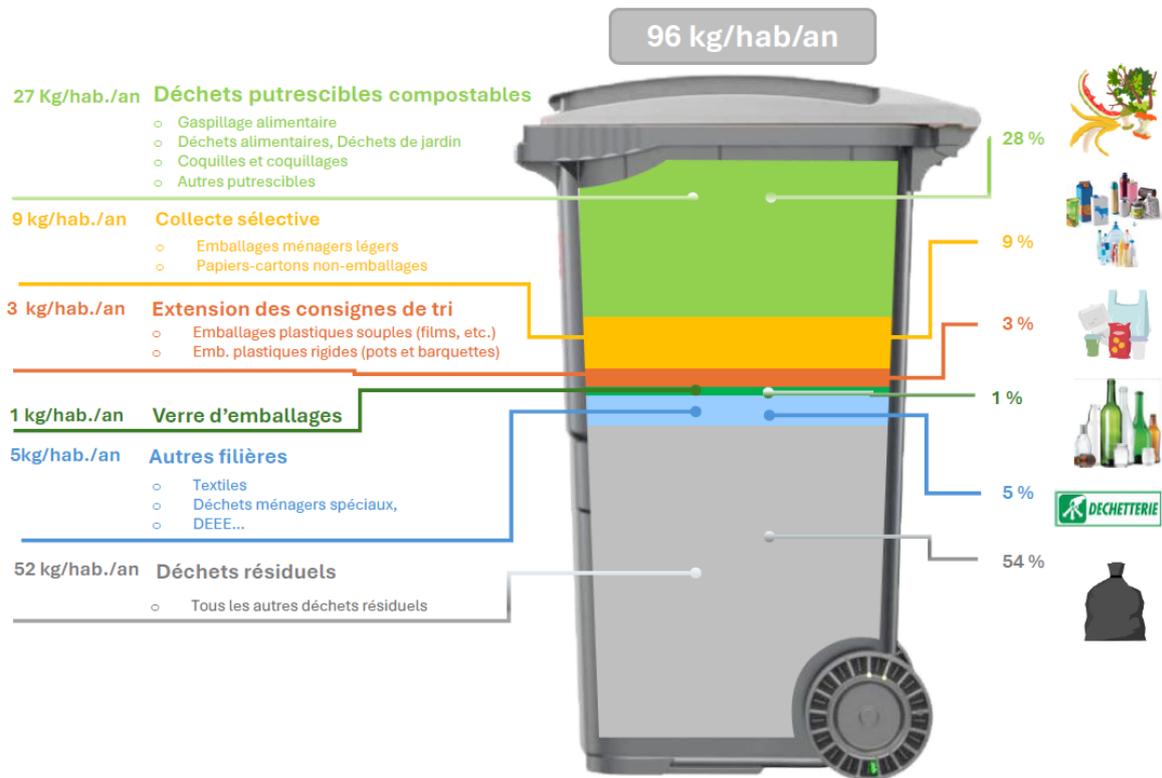
- Le 1^{er} janvier
- Le 1^{er} mai
- Et le 25 décembre

Où la collecte a été reportée au samedi suivant le jour férié.

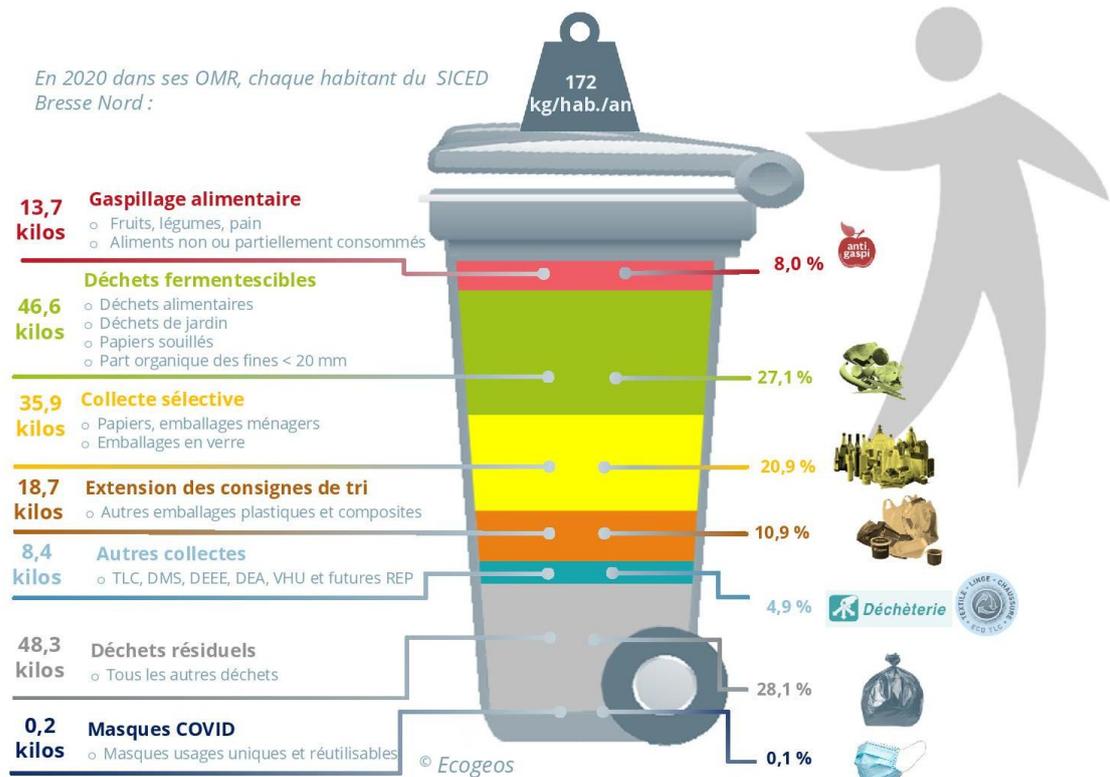
1.3.1.3 Campagne de caractérisation

Une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été pilotée par le SMET 71 en septembre 2024.

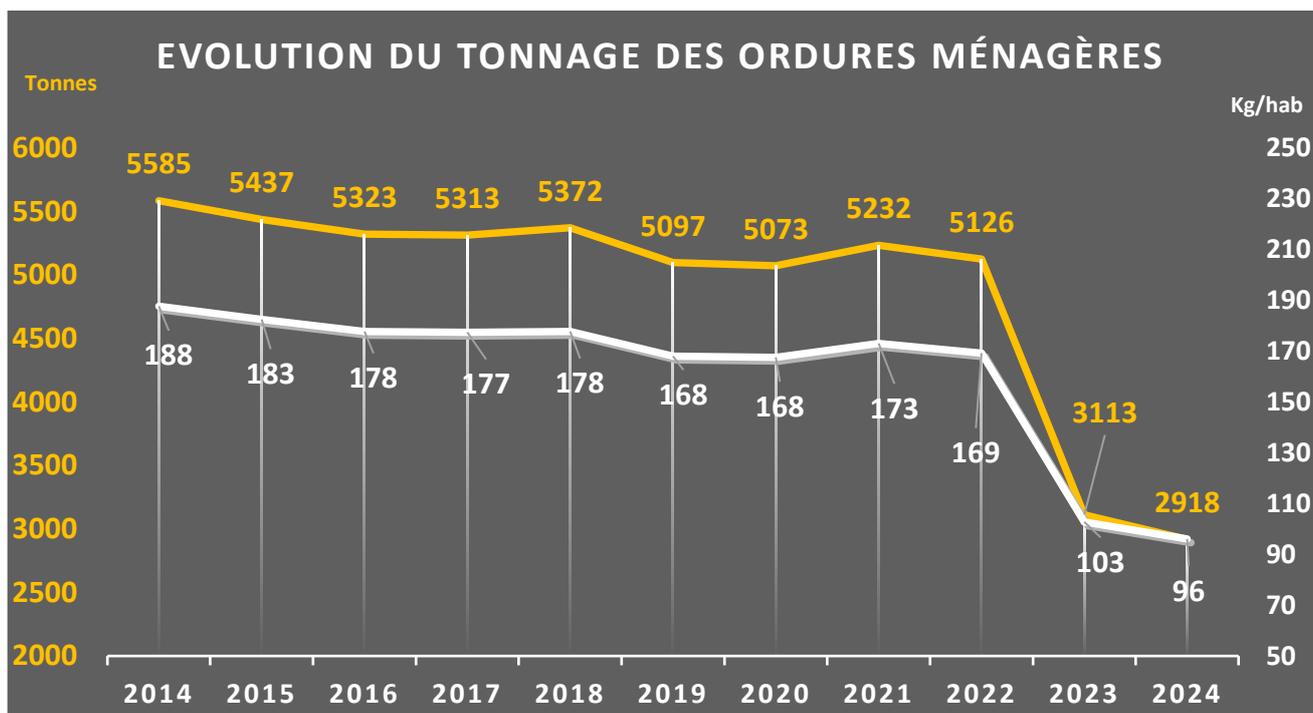
Les résultats obtenus en 2024 sont les suivants :



Pour rappel, les résultats obtenus en 2020 ont été les suivants :



1.3.1.4 Informations complémentaires



200 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en moins sur l'année 2024 par rapport à 2023. La quantité d'OMR collectée a diminué de -6,41 %.

Chaque jour les véhicules de collecte déchargent les déchets collectés dans deux semi-remorques à fond-mouvant au quai de transfert de Dampierre-en-Bresse.



Les ordures ménagères sont ensuite acheminées par camion en semi-remorque jusqu'à Chagny pour être valorisées par l'usine de méthanisation/compostage et traitées par enfouissement dans l'installation de stockage des déchets non-dangereux gérée par le SMET 71.



1.3.2 La collecte des emballages ménagers recyclables

30 375 habitants desservis

1 722 tonnes collectées soit 57 kg/habitant desservi

Ratio données régionales 2023 emballages : 72 kg/hab

Objectif SRADET pour 2031 emballages & papiers : 62 kg/hab



SICED 2024



57
kg/hab.



REGION BFC 2023



72
kg/hab.



FRANCE 2023



58
kg/hab.



Evolution 2023/2024 :

+ 298 tonnes

+ 20,93 %

2022 : 28 kg/hab

2023 : 47 kg/hab

2024 : 57 kg/hab

1.3.2.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	Totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte porte à porte	30 375	30 375	100 %	0	1 722	57

1.3.2.2 Organisation de la collecte

Pour répondre aux orientations de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, le SICED a simplifié et harmonisé ses consignes de tri des déchets d'emballages et des papiers depuis le 1^{er} janvier 2023.

Depuis cette date, tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri, ce qui a généré l'arrivée de nouveaux emballages à trier : films plastiques, sachets, pots, gourdes, barquettes, tubes, plaquettes de médicaments, etc.

Le SICED a modifié son schéma de collecte au 1^{er} janvier 2023 pour retenir le schéma « emballages / papiers » en lieu et place du schéma « flux fibreux / non fibreux ».

La collecte des emballages recyclables est réalisée en régie par le SICED avec 5 équipages quotidiens composés d'un chauffeur et d'un ripeur.

Elle s'effectue en PAP sur les 46 communes sur 5 tournées assurées chaque jour ouvré des semaines paires (100 % de la population desservie).

Points de regroupement :

Population concernée par ce type de collecte : 0 % en 2024

Fréquence principale de collecte :

Afin de rationaliser et d'optimiser les coûts de collecte, le SICED a revu les fréquences de collecte au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- Principe : une fois tous les 15 jours (C 0.5),
- Exception : une fois par semaine pour certains gros producteurs professionnels identifiés sous conventionnement (C 1).

Conteneurisation :

Les usagers des 46 communes adhérentes au SICED ont reçu un bac à bouchon jaune pour la collecte des emballages recyclables. Les services du SICED assurent un service de livraison organisé en régie.

En 2023 lors de la conteneurisation, 14 550 bacs à bouchon jaune ont été livrés par la Société ESE et 1 924 par le SICED.

En 2024, le SICED a distribué 488 bacs à bouchon jaune.

Par commune, cela représente pour les particuliers :

	180 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres	770 Litres	Total général
ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE		20	3			23
ALLEROT		8	2	1		11
AUTHUMES		3				3
BAUDRIERES	1	20	1	2		24
BEAUVERNOIS						0
BELLEVESVRE	1	2	1			4
BOSJEAN		1	1			2
BOUHANS			1			1
DAMEREY		2				2
DAMPIERRE-EN-BRESSE						0
DEVROUZE						0
DICONNE		3	1			4
FRANGY-EN-BRESSE		1	1	3		5
FRETTERANS		1				1
GUERFAND		1	3			4
JUIF		2	1			3
LA CHAPELLE-SAINTE-SAUVEUR		5	2	3		10
LA CHAUX			2			2
LA RACINEUSE		2	1			3
LAYS-SUR-LE-DOUBS		1				1
LE PLANOIS						0
LE TARTRE		1		1		2
LESSARD-EN-BRESSE		3	4			7
MERVANS		11	7	3		21
MONTCOY		1				1
MONTJAY		2				2
MOUTHIER-EN-BRESSE						0
OUROUX-SUR-SAONE		55	18	5		78
PIERRE-DE-BRESSE	1	40	8	7		55
POURLANS		3	1			4
SAINTE BONNET-EN-BRESSE		3				3
SAINTE CHRISTOPHE-EN-BRESSE		13	4	1		18
SAINTE ETIENNE-EN-BRESSE		2	6			8
SAINTE GERMAIN-DU-BOIS		22	4	6	1	33
SAINTE GERMAIN-DU-PLAIN		10	12	14	5	41
SAINTE MARTIN-EN-BRESSE		15	3	2	1	21
SAINTE MAURICE-EN-RIVIERE		8	4	1		13
SAINTE-USUGE						0
SENS-SUR-SEILLE		4	2	1		7

SERLEY		5		1		6
SERRIGNY-EN-BRESSE		1				1
SIMARD		5	6	1		12
THUREY		5	2			7
TORPES		1		1		2
TRONCHY						0
VERISSEY						0
VILLEGAUDIN		1	1			2
Total général	2	283	102	53	7	447

Par commune, cela représente pour les professionnels :

	180 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres	770 Litres	Total général
ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE						0
ALLEROT				4		4
AUTHUMES						0
BAUDRIERES						0
BEAUVENOIS						0
BELLEVESVRE						0
BOSJEAN						0
BOUHANS						0
DAMEREY						0
DAMPIERRE-EN-BRESSE						0
DEVROUZE						0
DICONNE				1		1
FRANGY-EN-BRESSE		1		1		2
FRETTERANS						0
GUERFAND						0
JUIF						0
LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR		1		1		2
LA CHAUX				1		1
LA RACINEUSE						0
LAYS-SUR-LE-DOUBS						0
LE PLANOIS						0
LE TARTRE						0
LESSARD-EN-BRESSE						0
MERVANS				1		1
MONTCOY						0
MONTJAY				4		4
MOUTHIER-EN-BRESSE						0

OUROUX-SUR-SAONE						0
PIERRE-DE-BRESSE				3		3
POURLANS		1				1
SAINT BONNET-EN-BRESSE				1		1
SAINT CHRISTOPHE-EN-BRESSE				1		1
SAINT ETIENNE-EN-BRESSE						0
SAINT GERMAIN-DU-BOIS			1	3		4
SAINT GERMAIN-DU-PLAIN		2		2		4
SAINT MARTIN-EN-BRESSE				1		1
SAINT MAURICE-EN-RIVIERE						0
SAINT-USUGE						0
SENS-SUR-SEILLE						0
SERLEY						0
SERRIGNY-EN-BRESSE				1		1
SIMARD				5		5
THUREY				2		2
TORPES						0
TRONCHY				2		2
VERISSEY						0
VILLEGAUDIN				1		1
Total général	2	5	1	35	0	41

Cette opération de conteneurisation de l'ensemble des foyers du territoire du SICED avec un conteneur à bouchon jaune destiné à recevoir les emballages avec extension des consignes de tri a obtenu le soutien financier de CITEO dans le cadre d'un appel à projet pour un montant de 267 174,00 €.

Jours de collecte par semaine :

CALENDRIER DE COLLECTES 2024					
 Collecte des Ordures Ménagères les semaines IMPAIRES			 Collecte des Emballages Recyclables les semaines PAIRES		
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Semaine 1 *	Semaine 6	Semaine 10	Semaine 14	Semaine 18 *	Semaine 23
Semaine 2	Semaine 7	Semaine 11	Semaine 15	Semaine 19	Semaine 24
Semaine 3	Semaine 8	Semaine 12	Semaine 16	Semaine 20	Semaine 25 
Semaine 4	Semaine 9	Semaine 13	Semaine 17	Semaine 21	Semaine 26
Semaine 5				Semaine 22	
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Semaine 27	Semaine 32	Semaine 36	Semaine 40	Semaine 45	Semaine 49
Semaine 28	Semaine 33	Semaine 37	Semaine 41	Semaine 46	Semaine 50
Semaine 29	Semaine 34	Semaine 38	Semaine 42	Semaine 47	Semaine 51
Semaine 30	Semaine 35	Semaine 39	Semaine 43	Semaine 48	Semaine 52 *
Semaine 31			Semaine 44		

***NOUVEAUTÉ : La collecte a lieu les jours fériés sauf**

Collecte du lundi 1er janvier 2024 reportée le samedi 06

Collecte du mercredi 1er janvier 2025 reportée le samedi 04

Collecte du mercredi 1er mai 2024 reportée le samedi 04

Collecte du mercredi 25 décembre 2024 reportée le samedi 28



Date à retenir : Samedi 22 Juin 2024 - Journée Portes Ouvertes du SICED à SERLEY

Collecte des jours fériés :

A partir de 2024, la collecte a eu lieu les jours fériés, sauf pour :

- Le 1^{er} janvier
- Le 1^{er} mai
- Et le 25 décembre

Où la collecte a été reportée au samedi suivant le jour férié.

1.3.2.3 Quantités après tri (avec refus de tri)

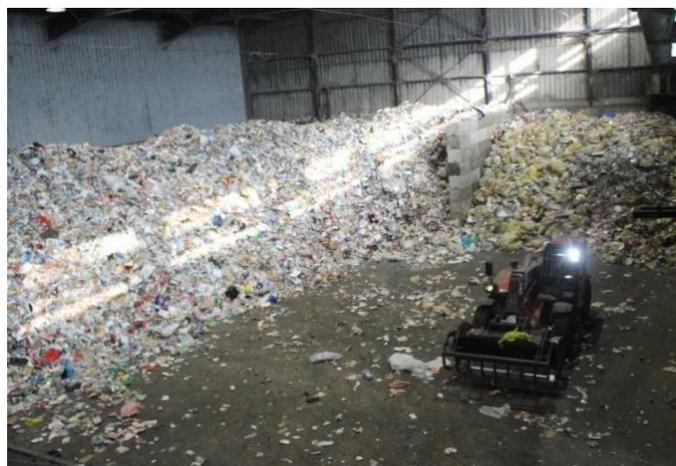
Ces données tiennent compte de la freinte, c'est-à-dire de la perte de matières en raison du process de tri. On peut l'estimer à 1,5% en moyenne.

	Exemples de déchets	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en acier	Canettes, conserves, flacons de sirop, bombes aérosol vides	111,01	30 375	3,65
Déchets d'emballage en aluminium	Canettes, barquettes, bombes aérosol vides	13,47	30 375	0,44
Déchets d'emballages pour liquide alimentaire ELA	Briques de lait, jus de fruits, soupes, gobelets de fast food, boîtes de "Pringles"	48,90	30 375	1,61
Déchets d'emballages ménagers recyclables EMR (cartonnettes)	Cartons à fibre brune, cartons imprimés, cartons gris, sacs en carton	342,02	30 375	11,26
Déchets d'emballages en films plastiques	Films de bouteilles d'eau, sacs de légumes congelés, paquets de pâtes, films emballages gâteaux, paquets de café	153,19	30 375	5,04
Flux en développement (barquettes)	Barquettes de jambon, viande, poisson, fromage	120,83	30 375	3,98
Déchets d'emballages en papier - gros magasin	Sacs craft, papiers de boucherie, papiers sulfurisés	220,30	30 375	7,25
Déchets d'emballages PE/PP	Pots de yaourts, barquettes alimentaires, gobelets plastiques	85,87	30 375	2,83
Déchets d'emballages PET clair	Bouteilles d'eau / soda, flacons liquide vaisselle, barquettes repas à emporter, barquettes fruits et légumes, pots de sauce	110,54	30 375	3,64
Refus de tri	Imbriqués, non emballages, non vidés, papiers souillés, DEEE, piles, produits organiques	419,15	30 375	13,80
TOTAL		1 625	30 375	53,50

1.3.2.4 Informations complémentaires

298 tonnes d’emballages recyclables ont été collectées en plus sur l’année 2024 par rapport à 2023. La quantité d’emballages collectés a augmenté de + 20,93 %.

Jusqu’au 15/09/2024, chaque jour, à l’issue des tournées, les 5 véhicules BOM se sont rendus jusqu’à Lons-le-Saunier au SYDOM du Jura et ont déchargé les déchets collectés dans un hangar couvert où les emballages entraient dans le circuit de tri.



Une fois les déchets triés et mis en balles, les repreneurs du SICED procédaient au retrait et à la vente des matières recyclables.

Ce qui ne peut pas être recyclé a été incinéré sur le site du SYDOM en valorisation énergétique.

Chaque mois, une caractérisation des déchets d’emballages a été organisée par le SYDOM afin de déterminer la qualité du tri et le taux de refus des déchets qui ne sont pas des emballages recyclables. 2 agents du SICED ont participé à chacune de ces 9 caractérisations. Sur les 9,5 mois de l’année 2024, l’évolution de la qualité du tri a été la suivante :

Mois	Taux de refus de tri
Janvier	19,16%
Février	21,67%
Mars	22,18%
Avril	19,93%
Mai	20,13%
Juin	18,48%
Juillet	22,84%
Août	19,80%
Septembre	26,06%
Moyenne Sydom du jura	21,14%



Depuis le 16/09/2024, les emballages sont transférés à TRICEA à Torcy avec un chargement dans semi-remorques sur le site de Dampierre-en-Bresse et un déchargement sur le site de TRICEA.



Chaque mois, une caractérisation des déchets d'emballages a été organisée par TRICEA afin de déterminer la qualité du tri et le taux de refus des déchets qui ne sont pas des emballages recyclables. 2 agents du SICED ont participé à chacune de ces caractérisations. Sur les 3,5 mois de l'année 2024, l'évolution de la qualité du tri a été la suivante :

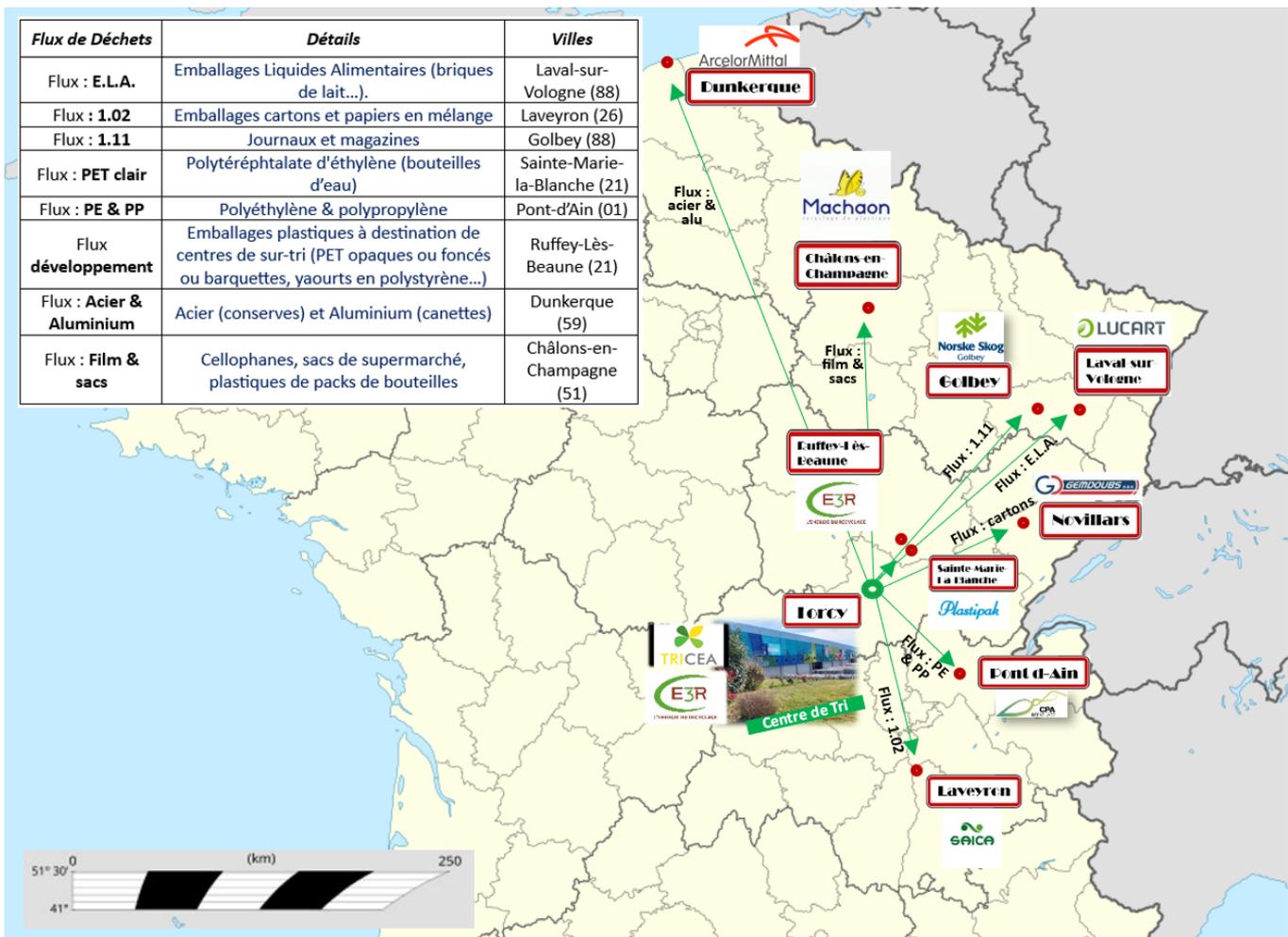
Mois	Taux de refus de tri
Octobre	25,74%
Novembre	13,37%
Décembre	22,81%

Moyenne TRICEA	20,64%
-----------------------	---------------

Moyenne annuelle	21,01%
-------------------------	---------------

Le taux moyen national de refus pour l'année 2023 est de 25,20% (données CITEO).

Carte indiquant où vont les emballages recyclables depuis TRICEA Torcy :



En 2023, le SICED Bresse Nord a décidé de procéder au recrutement d'une ambassadrice de tri.

Cette ambassadrice du tri est chargée d'informer la population en ce qui concerne les bons gestes de tri de déchets recyclables et d'ordures ménagères afin d'améliorer et d'augmenter la collecte de déchets triés et valorisables et de diminuer la part des déchets enfouis.

Pour cela, elle mène une politique de communication de proximité en s'adressant à un public divers comme des particuliers, des écoles, des centres de loisirs, des professionnels, des gros producteurs, etc. Ses méthodes de communication sont variées : animation de stand, gestion d'une permanence téléphonique, porte-à-porte, participation à des réunions publiques, etc.

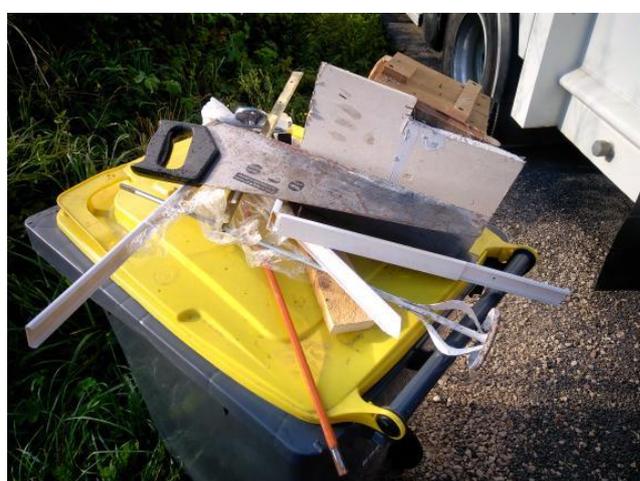
Durant l'année 2024, l'ambassadrice de tri a organisé ou participé à 49 animations ou manifestations au cours desquelles elle a sensibilisé 2 028 personnes aux bons gestes de tri de leurs déchets contre 1 217 en 2023.

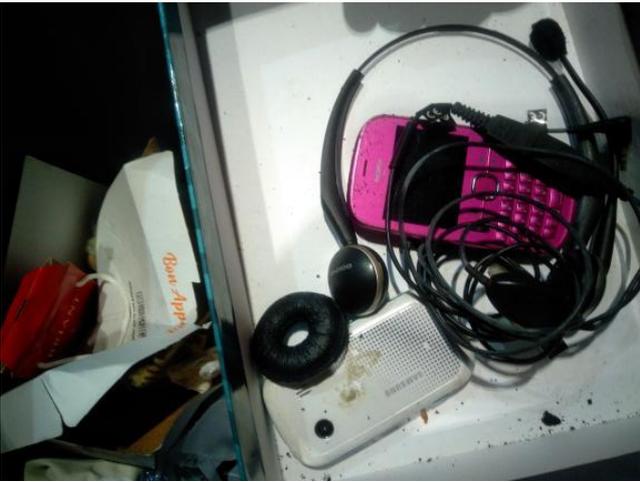
L'ambassadrice de tri participe également à la rédaction des guides de tri et des courriers d'information ou de rappel sur le tri.

Parallèlement à son rôle d'information, avec l'assistance des ripeurs, elle contrôle la qualité de la collecte des déchets dans le but de déceler les dysfonctionnements et les corriger. Lors de ces campagnes, elle est amenée à contrôler directement les bacs à bouchon gris ou jaune des usagers afin de vérifier la conformité avec les règles de tri. L'ambassadrice peut alors refuser la collecte du bac si le règlement de collecte ou les consignes de tri ne sont pas respectés.

Durant l'année 2024, l'ambassadrice de tri, accompagnée d'un ripeur, a mené sur le terrain de nombreuses campagnes de contrôle de bacs dont le bilan est le suivant :

	Contrôlés	Conformes	Avertissements	Non conformes
Emballages	139	122	7	10
OMR	2 972	2 393	107	472
Total	3 111	2 515	114	482





1.3.3 La collecte en points d'apport volontaire : verre et papiers / journaux magazines

1 426 tonnes collectées de verre soit 47 kg/habitant desservi

Ratio données régionales 2022 : 42 kg/hab

Objectif SRADDET pour 2031 : 40 kg/hab



SICED 2024



REGION BFC 2022



FRANCE 2023



Evolution 2023/2024 :

Verre

+ 30 tonnes

+ 2,15 %

2022 : 45 kg/hab

2023 : 46 kg/hab

2024 : 47 kg/hab

**424 tonnes collectées de papier / journaux magazines soit
14 kg/habitant desservi**

Ratio données régionales 2023 : 18 kg/hab

Objectif SRADDET pour 2031 emballages & papiers : 62 kg/hab



SICED 2024



REGION BFC 2023



FRANCE 2023



**Evolution 2023/2024 :
Papiers, journaux et magazines**

-18 tonnes

-4,07 %

2022 : 14 kg/hab

2023 : 15 kg/hab

2024 : 14 kg/hab

1.3.3.1 Population desservie

	Population desservie			
	Totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
Verre	30 375	30 375	100%	0
Papier, journaux magazines	30 375	30 375	100%	0

La collecte en PAV dessert l'ensemble des habitants.

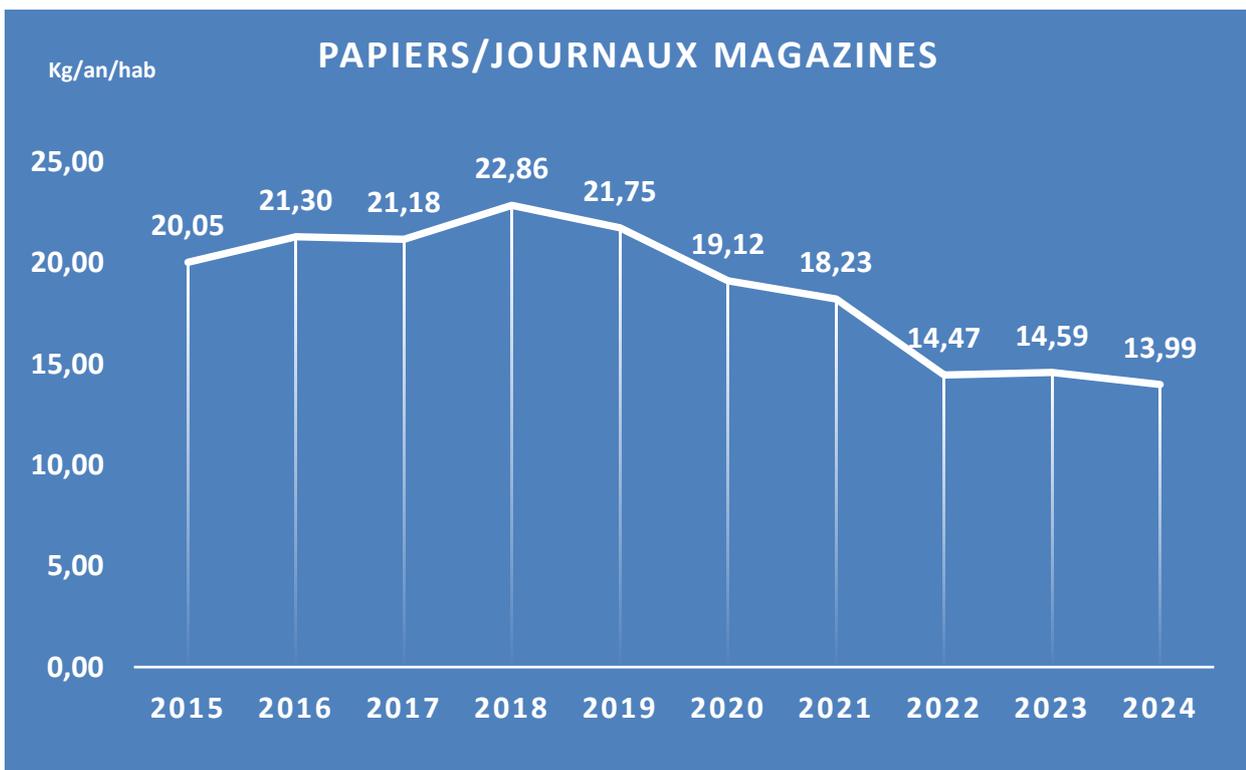
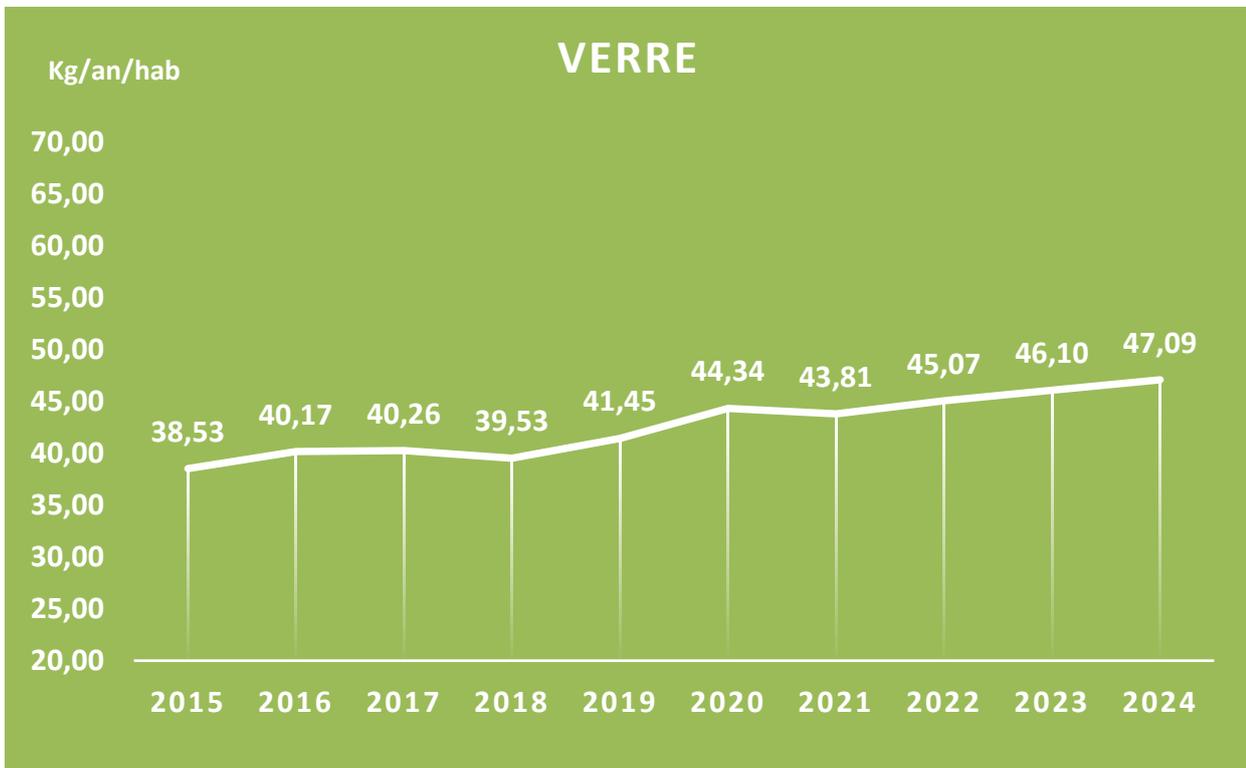
1.3.3.2 Quantités collectées

	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en verre	1 426	30 375	47
Papiers, journaux et magazines	424	30 375	14
TOTAL	1 850	30 375	61

1.3.3.3 Quantités après tri

Données en sortie de centre de tri :

	Résultats SICED 2023 (30 289 hab)		Résultats SICED 2024 (30 375 hab)	
	Qtés en tonnes	Qtés en kg/hab	Qtés en tonnes	Qtés en kg/hab
Verre	1 396	46	1 426	47
Papiers, journaux magazines	442	15	424	14
TOTAL	1 838	61	1 850	61



1.3.3.4 Organisation de la collecte

La collecte sélective en points d'apport volontaire se réalise en 2 flux :

- verre
- papier, journaux, revues, magazines

1.3.3.5 Informations complémentaires

Une fois toutes les semaines ou toutes les 1,5 semaines, l'équipe de chauffeurs grutiers du SICED collecte les colonnes sur les PAV.



A l'issue de la tournée, les déchets sont transférés directement en bennes jumelées dans la mesure du possible selon le secteur de collecte au centre de traitement :

- Chez VERALLIA Chalon-sur-Saône, avec 157 bennes pour le verre
- Chez PAPREC à Chalon-sur-Saône, avec 72 bennes pour le papier



En 2024, ce sont 120 voyages pour le verre et 39 voyages pour le papier qui ont été effectués par les agents.

Une fois par an, une campagne de nettoyage des PAV est mise en œuvre par le service entretien. Ce sont 74 PAV, 92 colonnes papiers/journaux magazines et 185 colonnes verre qui sont remises en état sur 14 semaines.



1.3.4 Biodéchets

En application de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020, le Comité syndical a validé le 28 mars 2024 le plan d'action concernant le tri à la source des biodéchets à mettre en œuvre.

A partir du mois d'avril 2024, ce sont deux agents, Anaïs FOSSE - référente biodéchets et Lionel FEVRE- guide composteur, qui ont mené à bien les actions identifiées dans ce plan.

Sur l'année 2024, depuis le 1^{er} avril, ont été vendus :

- 553 composteurs vendus (depuis 2012 : 4 409 composteurs distribués)
- 132 composteurs de 310 litres en plastique recyclé
- 421 composteurs de 600 litres en mélèze

Chaque vente est accompagnée d'une formation par le guide composteur, la remise d'un bioseau, ainsi qu'un livret « guide du compostage ».



Les ventes en déchèteries se sont déroulées sur 4 dates en été et 4 dates en automne dans 4 de nos déchèteries. Ce sont 103 composteurs qui ont été vendus.



Les 3 ventes le samedi matin au siège à Serley, ont permis de vendre 70 composteurs.



Le samedi 5 octobre sur le marché de Saint-Germain-du-Bois, 2 composteurs ont été vendus.

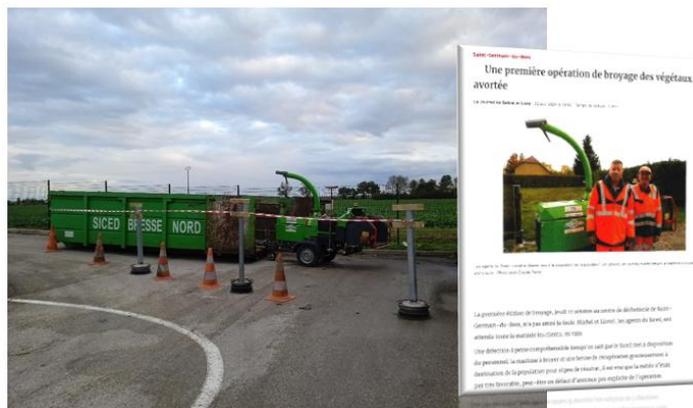


390 bioseaux individuels ont été distribués aux usagers.



8 placettes de compostage partagé ont été installées dans les communes de Serley, Pierre-de-Bresse, Guerfand, Fretterans, Saint-Martin-En-Bresse, Authumes, Allériot et La-Chapelle-Saint-Sauveur avec au total 154 personnes présentes aux inaugurations.

Lors de l'opération « broyage des végétaux » dans les 6 déchèteries, 9 usagers présents ont bénéficié du broyage de leurs végétaux. 10m³ de broyat ont été obtenus.



12 biobornes ont été installées sur des points d'apport volontaire dans 12 communes partenaires du territoire :

- Pierre-de-Bresse
- Bellevesvre
- Allériot
- Saint-Martin-en-Bresse
- Mervans
- Ouroux-sur-Saône
- Lessard-en-Bresse
- Saint-Germain-du-Bois
- Simard
- Frangy-en-Bresse
- Saint-Germaine-du-Plain
- Baudrières



La mise à disposition des biobornes, leurs maintenance et entretien, la collecte et le traitement des biodéchets ont été confiés à la Société Bourgogne Recyclage. Le traitement est assuré sur le site de COMETH : unité de méthanisation et de compostage dont 15% de la production sont épandus sur les terres du territoire du SICED et la totalité sur les départements de Saône-et-Loire et Sud Côte d'Or.

Pour l'année 2024, le tonnage collecté par Bourgogne Recyclage est de 43,34 tonnes.

1.3.5 La collecte en déchèteries

6 déchèteries
128 096 passages
7 678 tonnes collectées (hors gravats)
253 kg/habitant desservi
Ratio données régionales 2022 : 199 kg/hab
Objectif SRADDET pour 2031 déchèteries : 151 kg/hab



SICED 2024



REGION BFC 2022



FRANCE 2023



Evolution 2023/2024 :

+ 640 tonnes

+ 9,09 %

2022 : 220 kg/hab

2023 : 232 kg/hab

2024 : 253 kg/hab

1.3.5.1 Jours et heures d'ouverture :

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN

Zone artisanale - 5 impasse Vernes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Hiver (Novembre à février)	9H-12H/14H-17H	FERMÉE	13H30-17H	FERMÉE	14H-17H	9H-12H/14H-17H
Mi-saison (Mars à Juin) et (Septembre à Octobre)	8H-12H/14H-18H	FERMÉE	13H30-18H	FERMÉE	14H-18H	8H-12H/14H-18H
Été (Juillet à Août)	7H-13H	7H-13H	7H-13H	FERMÉE	7H-13H	7H-13H

DAMPIERRE-EN-BRESSE

Les Cailloux

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Hiver (Novembre à février)	9H-12H	FERMÉE	9H-12H	FERMÉE	9H-12H	9H-12H/14H-17H
Mi-saison (Mars à Juin) et (Septembre à Octobre)	8H-12H	FERMÉE	8H-12H	FERMÉE	8H-12H	8H-12H/14H-18H
Été (Juillet à Août)	7H-13H	7H-13H	7H-13H	FERMÉE	FERMÉE	7H-13H

OUROUX-SUR-SAONE

38 route de l'Abergement

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Hiver (Novembre à février)	9H-12H/14H-17H	FERMÉE	9H-12H	FERMÉE	9H-12H	9H-12H/14H-17H
Mi-saison (Mars à Juin) et (Septembre à Octobre)	8H-12H/14H-18H	FERMÉE	8H-12H	FERMÉE	8H-12H	8H-12H/14H-18H
Été (Juillet à Août)	7H-13H	7H-13H	7H-13H	FERMÉE	7H-13H	7H-13H

PIERRE-DE-BRESSE

Route de Lays

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Hiver (Novembre à février)	9H-12H/14H-17H	9H-12H	9H-12H	FERMÉE	FERMÉE	9H-12H/14H-17H
Mi-saison (Mars à Juin) et (Septembre à Octobre)	8H-12H/14H-18H	8H-12H	8H-12H	FERMÉE	FERMÉE	8H-12H/14H-18H
Été (Juillet à Août)	7H-13H	7H-13H	7H-13H	FERMÉE	7H-13H	7H-13H

SAINT-MARTIN-EN-BRESSE

Zone artisanale Quarts

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Hiver (Novembre à février)	9H-12H/14H-17H	FERMÉE	9H-12H	FERMÉE	9H-12H	9H-12H/14H-17H
Mi-saison (Mars à Juin) et (Septembre à Octobre)	8H-12H/14H-18H	FERMÉE	8H-12H	FERMÉE	8H-12H	8H-12H/14H-18H
Été (Juillet à Août)	7H-13H	7H-13H	7H-13H	FERMÉE	7H-13H	7H-13H

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

Zone artisanale Bois des Rampes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Hiver (Novembre à février)	9H-12H/14H-17H	14H-17H	13H30-17H	FERMÉE	FERMÉE	9H-12H/14H-17H
Mi-saison (Mars à Juin) et (Septembre à Octobre)	8H-12H/14H-18H	14H-18H	13H30-18H	FERMÉE	FERMÉE	8H-12H/14H-18H
Été (Juillet à Août)	7H-13H	7H-13H	7H-13H	FERMÉE	7H-13H	7H-13H

Déchèterie de Dampierre-en-Bresse



Déchèterie d'Ouroux-sur-Saône



Déchèterie de Pierre-de-Bresse



Déchèterie de Saint-Germain-du-Bois



Déchèterie de Saint-Germain-du-Plain



Déchèterie de Saint-Martin-de-Bresse



1.3.5.2 Déchets acceptés

Nature des déchets acceptés :

Déchèteries de	Huiles moteur et alimentaires	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Cartons	Placoplâtre	Plastiques	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE - Lampes	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats	Déchets mobiliers	Laine de verre, laine de roche	Menuiseries vitrées	Articles sports/loisirs, bricolage/jardin, jouets
Dampierre-en-Bresse	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Pierre-de-Bresse	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Saint-Germain-du-Bois	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Saint-Germain-du-Plain	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Saint-Martin-en-Bresse	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Ouroux-sur-Saône	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté R : refusé

Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Autres déchets dangereux : Déchets de produits agro-chimiques, déchets acides, médicaments non utilisés, déchets de peintures, vernis, encres et colles, petits déchets chimiques en mélange, solvants usés

Cartons : Cartons bruns

Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Plastiques : Déchets matières plastiques en mélange, jouets

DEEE : Equipements électriques et électroniques hors d'usage

Métaux : Déchets de métaux ferreux, déchets métalliques

Déchets en mélange - tout venant : Déchets et matériaux en mélange, déchets en mélange

Déchets travaux : Menuiseries vitrées, laine de verre, laine de roche

Articles de sports/loisirs : Ballons, skis, raquettes, articles de pêche, golf, ...

Articles de bricolage/jardin : Tuyaux, arrosoirs, pots de fleurs, ...

Admission des déchets des professionnels :

Déchèteries de	Origine des déchets	Conditions tarifaires
Dampierre-en-Bresse	Entreprises, artisans et collectivités	<p>Jusqu'au 14/07/2024 : Dépôt jusqu'à 5 m³ maximum pour une même catégorie de déchets : Déchets non recyclables, placoplâtre, plastique, végétaux, bois, gravats, par jour sur l'ensemble des déchèteries : 16,00 €/m³</p> <p>A partir du 15/07/2024, suite à la mise en place de la filière PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) : Forfait de passage en déchèterie appliqué aux professionnels conventionnés déposant plâtre - plastique en mélange - bois - déchets inertes (gravats) - menuiseries vitrées - déchets diffus spécifiques - laines de verre & de roche - Dépôt limité à 5 m³ maximum pour une même catégorie de déchets : 5 €/passage</p> <p>Déchets non recyclables et déchets végétaux - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m³ - Dépôt limité à 5 m³ maximum pour une même catégorie de déchets : 16,00 €/m³</p>
Pierre-de-Bresse		
Saint-Germain-du-Bois		
Saint-Germain-du-Plain		
Saint-Martin-en-Bresse		
Ouroux-sur-Saône		

Conventions « Redevance spéciale » :

Au cours de l'année 2024, 342 conventions « redevance spéciale » ont été conclues avec les professionnels afin de leur permettre d'accéder aux déchèteries du territoire moyennant le paiement d'une redevance.

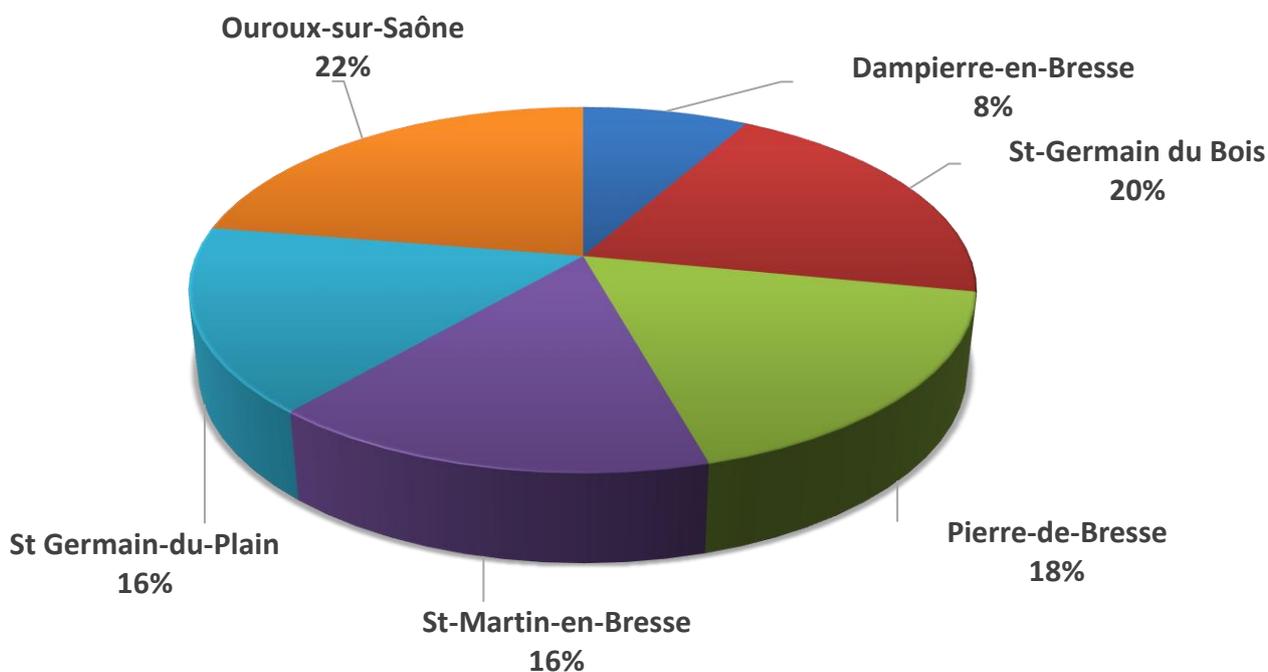
Sur l'année 2024, ce sont ainsi 533 passages qui ont été enregistrés par le service dans le cadre de ces conventions, pour un montant total de redevances perçues de 8 371,00 €.

1.3.5.3 Population desservie

Fréquentation des usagers particuliers :

Déchèteries de	Nombre de visiteurs en 2023	Nombre de visiteurs en 2024	Population totale desservie	Population non adhérente desservie
Dampierre-en-Bresse	10 057	10 359	30 375	0
Pierre-de-Bresse	16 414	22 439	30 375	225 (50% Charette-Varennes)
Saint-Germain-du-Bois	21 433	25 398	30 375	0
Saint-Germain-du-Plain	22 797	20 900	30 375	0
Saint-Martin-en-Bresse	20 375	19 887	30 375	282 (10% Bey et 100% St- Didier-en-Bresse)
Ouroux-sur-Saône	32 175	28 580	30 375	
TOTAL	123 251	127 563	30 375	507

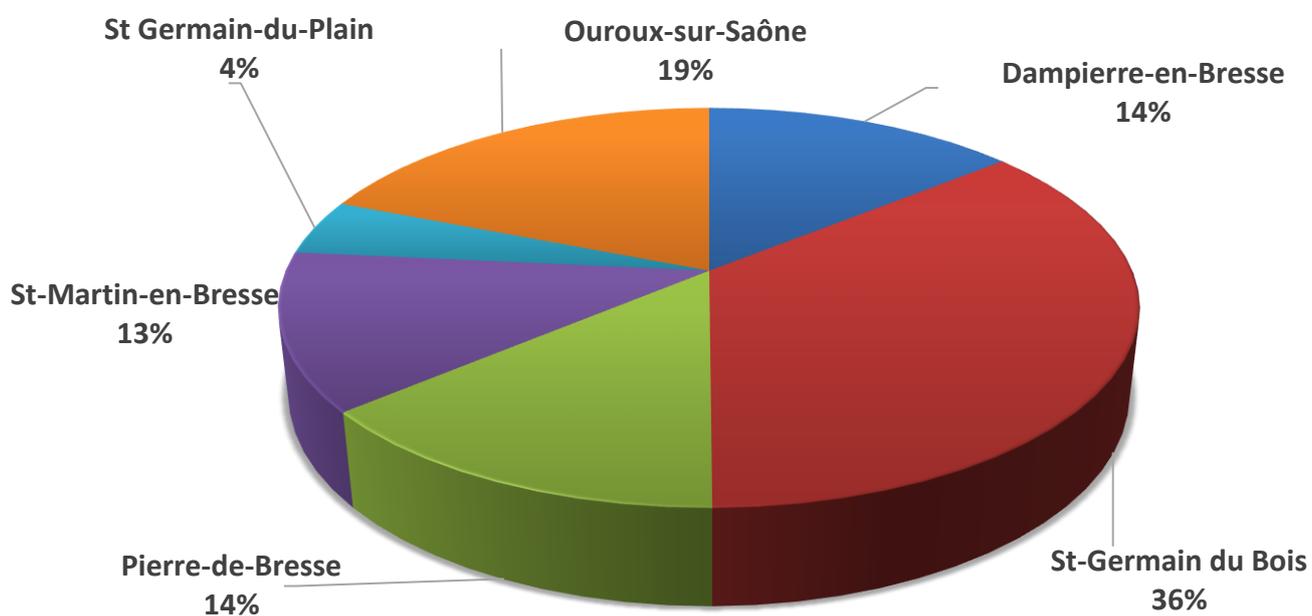
Répartition de la fréquentation des particuliers en déchèteries :



Fréquentation des professionnels :

Déchèteries de	Nombre de visites de professionnels en 2023	Nombre de visites de professionnels en 2024	En % des fréquentations totales
Dampierre-en-Bresse	140	75	0,06 %
Pierre-de-Bresse	130	74	0,06 %
Saint-Germain-du-Bois	158	191	0,15 %
Saint-Germain-du-Plain	75	24	0,02 %
Saint-Martin-en-Bresse	101	68	0,05 %
Ouroux-sur- Saône	113	101	0,08 %
TOTAL	717	533	0,42 %

Répartition de la fréquentation des professionnels en déchèteries :



1.3.5.4 Quantités collectées

Déchèteries de	Pierre-de-Bresse	St-Germain-du-Bois	St-Germain-du-Plain	St-Martin-Bresse	Dampierre-en-Bresse	Ouroux-sur-Saône	Tonnages 2024	Kg/hab insee 2024
Cartons	70,72	77,09	47,02	62,46	45,11	69,66	372,06	12,25
Huisseries/fenêtres							12,51	0,41
Bois traités	156,26	179,26	121,88	204,40	125,30	170,72	957,82	31,53
Déchets verts							3 505,98	115,42
Ferrailles	109,38	151,78	76,64	91,20	66,58	91,56	587,14	19,33
DNR	96,40	124,20	81,20	117,70	74,50	86,10	580,10	19,10
DEEE	65,91	81,84	55,21	71,56	40,93	65,71	381,15	12,55
Meubles	113,34	125,51	81,61	103,47	69,00	104,25	597,18	19,66
Huiles végétales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recyclerie							8,53	0,28
Pneus	5,25	7,19	3,93	6,62	6,36	5,97	35,33	1,16
Plâtre							196,66	6,47
Plastique dur et mélange	61,26	73,42	47,64	57,76	44,50	63,02	347,60	11,44
Articles jeux, jouets							2,83	0,09
Articles de sport, loisirs	Information non connue à ce jour							
Art.bricolage, jardinage	Information non connue à ce jour							
Fils électriques							2,35	0,08
Laine de verre							1,68	0,06
Laine de roche							0,10	0,00
Total déchets banals							7 589,02	249,84
Piles	0,92	1,05	0,38	0,89	0,37	0,75	4,36	0,14
Batteries							13,81	0,45
Huiles minérales	1,33	2,46	0,90	3,59	1,41	3,54	13,23	0,44
Lampes et tubes fluo							1,07	0,04
Hors Eco DDS	2,48	2,76	1,55	2,31	1,32	2,87	13,30	0,44
Eco DDS	8,07	8,97	5,69	6,70	4,90	8,76	43,09	1,42
Total déchets dangereux							88,86	2,93
TOTAL DECHETERIES							7 677,88	252,77

En 2024, la collecte des cartons a diminué de 28 T.

La collecte des déchets verts a augmenté de 543 T.

La collecte des DNR a diminué de 152 T.

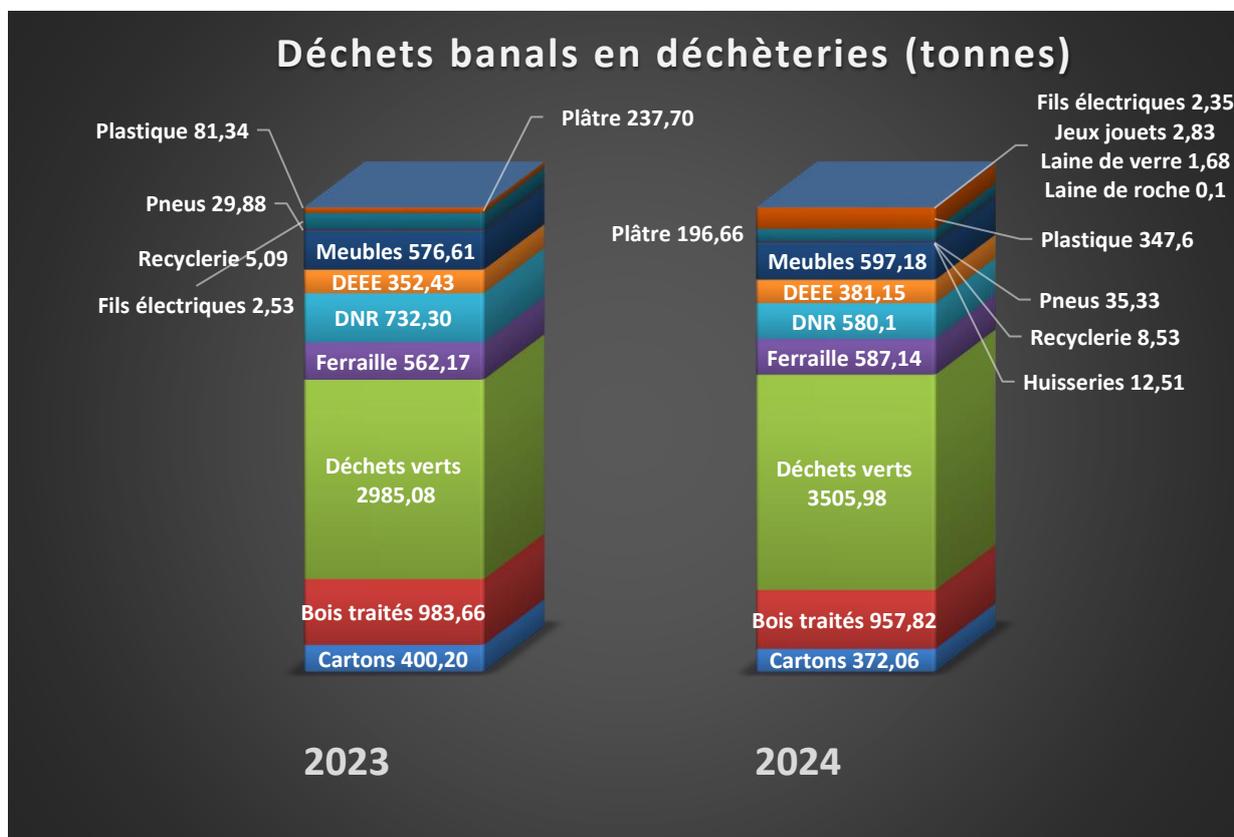
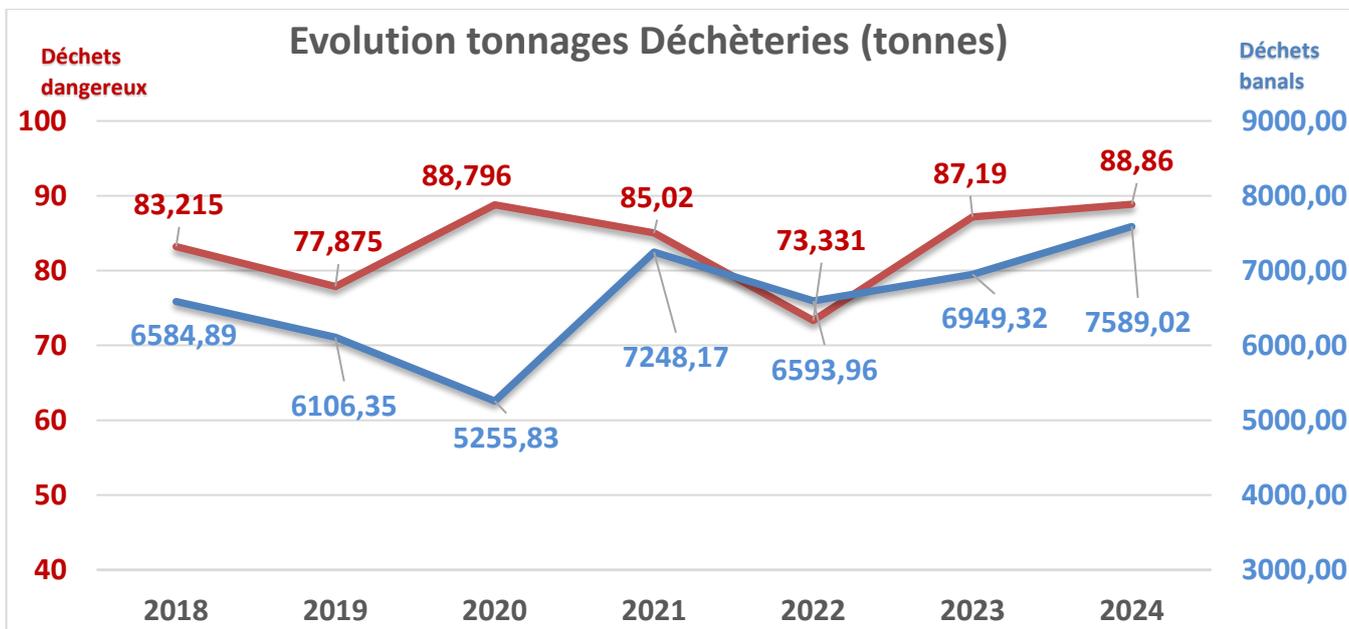
La collecte des déchets Eco DDS a augmenté de 6 T.

La collecte du plastique a augmenté de 266 T.

Dans l'optique de réduire encore les tonnages de Déchets Non Recyclables (DNR), plusieurs filières ont été ajoutées en déchèteries :

- La filière PMCB avec l'ajout de la laine de verre, la laine de roche et les menuiseries vitrées en plus des filières ferrailles, placo/plâtre, bois, plastique en mélange et gravats déjà existantes sur les 6 déchèteries
- La filière des Articles de Sport et loisirs
- La filière des Articles de Bricolage et Jardinage
- La filière des jeux/Jouets
- La filière des outillages du peintre

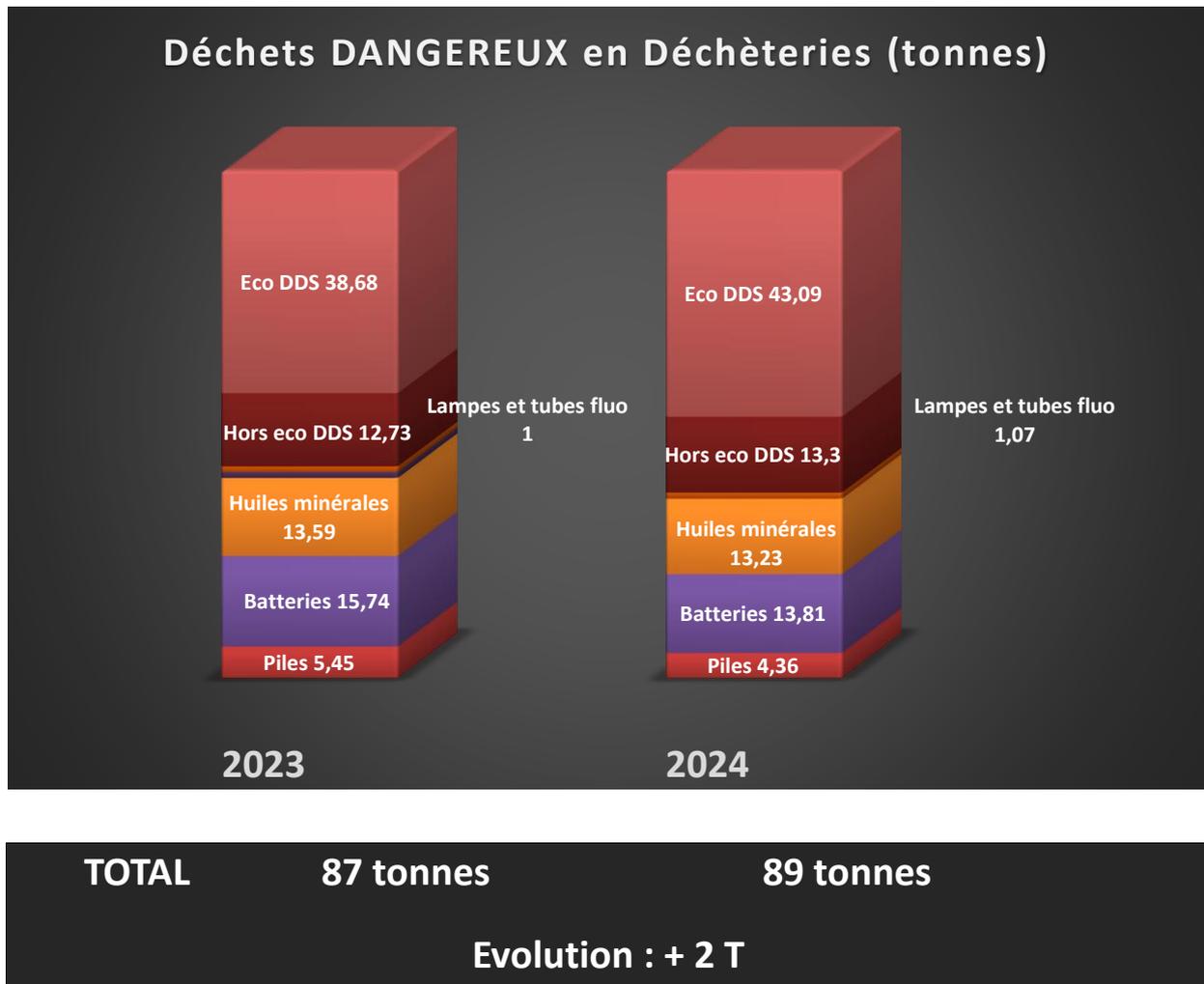
Il est à noter que la mise en place de la collecte des OMR et des emballages en porte à porte et les contrôles systématiques des bacs avant collecte ont permis de détourner de ces deux flux des déchets destinés à être collectés en déchèteries : objets, ferraille, carton, chaussures, vêtements...



TOTAL 6 949 tonnes 7 589 tonnes

Evolution : + 640 T

Déchets DANGEREUX en Déchèteries (tonnes)



1.3.5.5 Enquête auprès des usagers « La déchèterie de demain » :

L'ambassadrice du tri a effectué sur 3 mois une enquête auprès des usagers pour connaître leur vision de la déchèterie de demain.

Il en est ressorti que plus de 95% des usagers de la déchèterie sont des particuliers, et que la plupart viennent de la commune où se trouve la déchèterie ou au maximum à 10 km.

Le taux de fréquentation est de 1 à 30 passages par an, mais certains usagers peuvent venir jusqu'à 120 fois par an.

Les 3 principaux dépôts sont : les végétaux, les DNR ainsi que le plastique.

La plupart des usagers trouvent l'accès et la sécurité en déchèterie relativement bons. Toutefois quand il y a beaucoup de monde au niveau des végétaux, les accès ne sont pas assez larges, et il y a un manque de parking pour stationner le temps des dépôts.

Les 3 principaux flux manquants sont : le fibrociment/l'amiante, les pneus avec jantes ainsi que les bouteilles de gaz.

Les usagers trouvent la communication assez claire et compréhensible, malgré certaines informations qui ne sont plus à jour. Ce qui est le plus ressorti est la difficulté de compréhension entre la benne « tous plastiques » et la benne DNR où l'on jette le plastique souillé.

Les usagers souhaitent déposer leurs déchets dans des bennes, avec une préférence pour un dépôt au sol pour les déchets lourds et encombrants (végétaux, gravats, ...).

Les agents d'accueil sont tous appréciés : agréables, serviables et disponibles pour les usagers.

Pour le futur accès sécurisé, l'avis est mitigé, entre le fait que cela serait parfait pour réguler le monde au moment des dépôts et pour ne plus avoir de personnes extérieures au SICED, mais que cela entraînerait une perte de temps d'attendre chacun son tour à la barrière.

Pour les horaires, les usagers sont plutôt compréhensifs, mais certains usagers trouvent que la déchèterie n'est pas assez ouverte. En ce qui concerne les horaires des mois de juillet/août, la majorité des usagers comprennent ces horaires, mais d'autres pensent qu'il faudrait rajouter au moins une après-midi dans la semaine ou ouvrir aussi de 18h à 20h.

Les usagers trouvent les tarifs raisonnables et corrects. Ils pensent qu'il est normal de payer, les dépôts engendrant énormément de frais ensuite. Mais d'autres usagers trouvent cela incompréhensible de payer sachant qu'ils payent déjà des impôts, et que la déchèterie devrait être gratuite, qu'il ne faudra pas s'étonner des dépôts sauvages.

La déchèterie de demain serait plus grande, plus moderne, avec plus d'espace surtout pour la circulation et le parking, lors des dépôts, et une déchèterie où l'on irait beaucoup plus loin dans le tri.

1.3.5.6 Paiements enregistrés en déchèteries

	2023		2024	
Sur facturation	Usagers	1 008 €	Usagers	735 €
	Professionnels	9 392 €	Professionnels	8 371 €
Total		10 400 €		9 106 €

1.3.5.7 Projet de modernisation et de sécurisation des déchèteries

Face à la recrudescence des incivilités, des agressions verbales et des mises en danger des agents et des usagers, une réflexion est en cours pour sécuriser et moderniser les déchèteries et une opération de modernisation et de sécurisation des 6 déchèteries a été lancée en 2023.

Cette opération a pour objectifs de :

- les mettre aux normes,
- les équiper d'une vidéosurveillance plus moderne,
- les équiper d'un système d'accès sécurisé avec barrières automatiques,
 - par lecture de plaques minéralogiques,
 - limitant le nombre de véhicules sur le quai,
 - permettant à un unique agent d'assurer un accueil de qualité et une surveillance,
 - sécurisant les manipulations et déplacements des usagers,
 - limitant le nombre d'accès à l'ensemble des déchèteries du territoire,
 - interdisant temporairement l'accès du public lors des manœuvres de collecte/transfert,
 - permettant une facturation simplifiée du service
 - sécurisant les interventions de broyage ou de rotation des bennes,

- les équiper d'un système et d'un logiciel de suivi d'activités permettant aux gardiens de maîtriser les enlèvements en haut de quai et bas de quai, notamment les rotations de bennes, les enlèvements et les facturations,
- les doter d'un règlement intérieur plus complet et protecteur.

Afin de mener une réflexion collective et dégager un large consensus sur ces questions, un groupe de travail a été créé par délibération en date du 22 juin 2023. Il est composé de 12 membres :

- Le Président,
- 6 élus délégués volontaires,
- 2 gardiens de déchèteries,
- Le responsable du service déchèteries,
- Le chef d'exploitation,
- La Directrice Générale des Services.

Réuni 6 fois au cours de l'année 2024, ce groupe de travail a :

- Recruté le cabinet TECTA pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, réaliser un diagnostic des 6 déchèteries et proposer des pistes de mise en conformité
- Etudié les possibilités d'extension des 6 déchèteries en partenariat avec les communes et communautés de communes,
- Décidé de la fermeture de la déchèterie de Dampierre-en-Bresse pour des questions de sécurité suite à l'évolution de l'organisation du transfert des emballages à Torcy à compter du 1er septembre,
- Travaillé sur les schémas de principe des évolutions site par site,
- Arrêté la liste de travaux « indispensables » à prévoir sur l'année 2025,
- Etudié les outils de collecte pour des déchèteries à plat et à quai, avec et sans compaction,
- Opté pour la solution de contrôle d'accès à lecture de plaque.

1.3.5.8 Organisation de la collecte

Chaque jour, y compris le samedi, l'équipe de chauffeurs grutiers du SICED tasse en compactant les déchets dans les bennes pour un gain de place et une optimisation de coûts de transports et collecte les bennes ampliroll dans les 6 déchèteries.



A l'issue de la tournée les déchets sont transférés en bennes jumelées au centre de traitement concerné par le flux.

En 2024, ce sont 525 voyages au minimum qui ont été effectués par les agents.

Tableau des rotations de bennes par déchèterie

Matières	BOIS	CARTONS	PLATINAGE	VEGETAUX	DNR	PLÂTRE	ECO MOBILIER	DEEE
DAMPIERRE-EN-BRESSE	29	9	15	61	10	4	38	51
OUROUX S/SÂONE	31	22	17	95	12	5	53	51
PIERRE-DE-BRESSE	29	14	22	56	14	7	60	52
ST-GERMAIN-DU-BOIS	32	17	26	70	16	10	70	55
ST-GERMAIN-DU-PLAIN	26	13	15	80	8	8	42	51
ST-MARTIN-EN-BRESSE	35	15	17	90	17	9	53	52
SOUS-TOTAL	182	90	112	452	77	43	316	312
TOTAL	1 584							

1.3.6 Collectes spécifiques

1.3.6.1. Collecte des textiles

Le SICED a passé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.

19 points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et les 6 déchèteries du SICED.

Le tonnage collecté en 2024 (textiles + chaussures) s'élève à 100,40 tonnes dans les communes et les déchèteries du territoire du SICED, soit 3,38 kg/habitant desservi.

Les tonnages collectés sont triés sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

Le SICED a passé une convention le 21/02/2024 de partenariat avec LA CROIX ROUGE. Chaque déchèterie a été équipée d'un conteneur.

1.3.6.2. Collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et lampes usagées

Le SICED a contractualisé le 01/07/2022 avec Eco System pour la mise en place de la collecte des DEEE et la collecte des lampes et tubes fluorescents.

Tous les déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière.

Qtés en tonnes	GEM F	GEM HF	Ecrans	PAM	Lampes	TOTAL	kg/hab
2024	62,154	119,04	26,247	173,711	1,07	382,222	12,58
2023	60,401	109,556	26,371	156,099	1,00	353,427	11,67
2022	58,201	104,463	25,814	143,389	0,82	332,69	10,98
2021	63,446	110,563	26,522	183,987	0,90	385,42	12,75
2020	57,50	99,18	28,46	168,39	0,93	354,46	11,70
2019	64,511	102,927	36,102	162,752	0,868	367,16	12,11
2018	63,588	101,834	88,376	97,265	0,811	351,874	11,60
2017	62,120	95,533	42,283	122,555	0,65	323,14	10,69

Evolution 2023/2024 : +28,80 tonnes, soit +8,15 %

1.3.6.3. Recyclerie

La recyclerie a débuté son activité à Branges au mois d'avril 2014.

5 conteneurs sont à sa disposition dans les déchèteries de Saint-Martin-en-Bresse, Dampierre-en-Bresse, Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain-du-Bois et Pierre-de-Bresse afin de pouvoir détourner les déchets récupérables, réparables : mobilier, livres, outillage, vaisselle, DEEE...

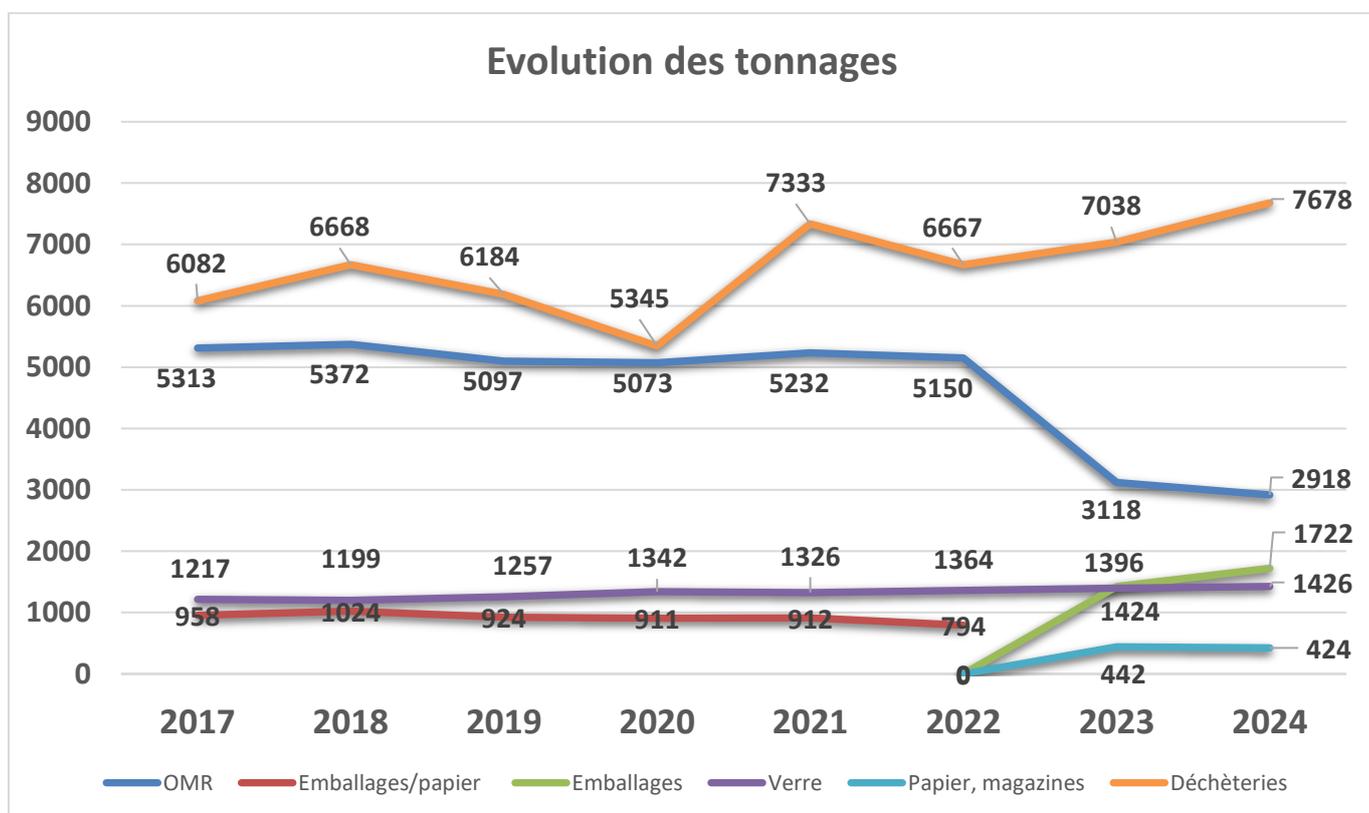
En 2024, la Recyclerie a collecté 8,53 T sur les 5 déchèteries.

Pour information, les habitants du territoire du SICED ont déposé sur le site de Branges 34,04 T d'apports et l'ALGC a procédé à des enlèvements sur rendez-vous pour 3,82 T. Au total, ce sont donc 46,39 T d'apports qui ont été collectés par l'ALGC sur notre territoire.

1.4 EVOLUTION DES COLLECTES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OMR	5 313	5 372	5 097	5 073	5 232	5 150	3 118	2 918
Emballages/papier*	958	1 024	924	911	912	794		
Emballages							1 424	1 722
Verre	1 217	1 199	1 257	1 342	1 326	1 364	1 396	1 426
Papier, magazines							442	424
Déchèteries	6 082	6 668	6 184	5 345	7 333	6 667	7 038	7 678
CS (textiles)	74	73	76	48	82	83	120	100
TOTAL	13 644	14 336	13 538	12 719	14 885	14 058	13 538	14 268

*NB : cette ligne ne tient pas compte des emballages cartonnettes en mélange intégrés à la ligne Déchèteries avec le carton brun



1.5 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

14 311 tonnes de déchets collectés
dont 86 % orientés en valorisation matière, biologique et énergétique

1.5.1 Destination des déchets issus des collectes (hors déchèteries)

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages	1 722,00	Centre de tri SYDOM du Jura Depuis le 16/09/2024 : TRICEA	39 - Lons-Le-Saunier 71 - Torcy
Déchets d'emballages en verre	1 426,00	Recyclage Verre – St Gobain Emballages (VERALLIA)	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets papier, journaux, magazines	424,00	Centre de tri E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Ordures ménagères résiduelles	2 918,00	Centre d'enfouissement / Usine méthanisation SMET71/ECOCEA	71 - Chagny
Refus de tri	419,16	UVE du SYDOM du Jura Depuis le 16/09/2024 : UVE du SYTRAIIVAL et de Dijon Métropole	39 - Lons-Le-Saunier 69 - Villefranche-sur-Saône 21 - Dijon

1.5.2 Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Huiles minérales usagées	13,23	CHIMIREC CENTRE EST -	39 - Montmorot
Déchets textiles	100,40	Tri de textiles - Le Relais Bourgogne Tri de textiles – Croix Rouge	71 - Crissey
Déchets Diffus Spécifiques (filière ECO DDS)	43,09	EDIB	21 - Longvic
Déchets Diffus Spécifiques (filière HORS ECO)	13,30	EDIB	21 - Longvic
Ferraille	587,14	Centre de tri E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Déchets de cartons	372,06	Centre de tri E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	381,15	DEMAIN ENVIRONNEMENT	39 - Lons-Le -Saunier
Encombrants divers (Non recyclables)	580,09	Centre d'enfouissement technique	71 - Chagny -SMET 71 Nord Est
Piles électriques usagées	4,36	Démantèlement-recyclage EPUR CENTRE EST	71 - Macon
Batteries usagées	13,81	EPUR CENTRE EST	71 - Macon
Fils électriques	2,35	EPUR CENTRE EST	71 - Macon
Tubes fluorescents & ampoules	1,07	OCAD3E	
Huiles alimentaires usagées	0,00	Incinération avec valorisation énergétique/ Oléovia	69 - Corbas
Déchets verts	3 505,98	LELEDY COMPOST	71 - Allériot
Bois traités	957,82	E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Mobilier	597,18	E3R Véolia	21 - Ruffey-lès-Beaune 71 - Chalon-sur-Saône
Plastique en mélange	347,60	Véolia E3R	71 - Chalon-sur-Saône 21 - Ruffey-lès-Beaune
Placo plâtre	196,66	Centre de tri E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Pneus	35,33	ALIAPUR	69 - Lyon
Huisseries fenêtres	12,51	DEMAIN ENVIRONNEMENT	39 - Lons-le-Saunier
Jeux, jouets	2,83	DEMAIN ENVIRONNEMENT	39 - Lons-le-Saunier
Articles de sport, loisirs		DEMAIN ENVIRONNEMENT	39 - Lons-le-Saunier
Articles de bricolage, jardinage		DEMAIN ENVIRONNEMENT	39 - Lons-le-Saunier
Laine de verre	1,68	E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Laine de roche	0,10	E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune

1.5.3 Modalités d'exploitation des activités

Activité		Titulaire du contrat	Début de la collaboration	Fin du contrat en cours	Objet du contrat
Ordures Ménagères	Collecte	Régie directe			Ramassage des OM en PàP
	Traitement	Ecocéa (SMET 71) ISDND (SMET 71)	2015 28/03/2003	Tacite reconduction	Valorisation en Biogaz et Compost. Enfouissement
Emballages	Eco-Organisme	CITEO	2006	31/12/2029	Eco-organisme référent des emballages
	Collecte	Régie directe			Ramassage des emballages recyclables en PàP
	Traitement	SYDOM du Jura TRICÉA	01/01/2023 16/09/2024	15/09/2024	Tri des emballages recyclables
Papiers	Eco-Organisme	CITEO	2006	31/12/2029	Eco-organisme référent des papiers
	Collecte	Régie directe			Collecte en PAV
	Traitement	E3R	14/12/2020		Tri des papiers
Verre	Collecte	Régie directe			Collecte en PAV
	Traitement	Verallia	01/01/2018	31/12/2029	Traitement des emballages en verre
Biodéchets	Collecte	Bourgogne Recyclage	08/04/2024	Tacite reconduction	Mise à disposition de 12 biobornes en PAV avec collecte
	Traitement	Bourgogne Recyclage	08/04/2024	Tacite reconduction	Traitement des biodéchets, valorisation en biogaz et compost
Déchèteries	Gardiennage	Régie directe			Gardiennage
Déchets Non Recyclables	Collecte	Régie directe			
	Traitement	ISDND (SMET 71)	28/03/2003	Tacite reconduction	Enfouissement
Déchets Diffus Spécifiques	Eco-Organisme	EcoDDS	01/05/2019	31/12/2027	Eco-organisme référent des DDS
	Collecte	EDIB	09/04/2019	31/12/2024	Collecte des DDS dans les déchèteries
	Traitement	EDIB	09/04/2019	31/12/2024	Traitement des DDS
Déchets Verts	Collecte	Régie directe			Transport des déchets verts
	Traitement	Leledy Compost	09/03/2020	Tacite reconduction	Traitement des déchets verts en compost
Bois	Eco-Organisme	PMCB (EcoMaison)	23/04/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour le bois
	Collecte	Régie directe			Transport du bois
	Traitement	E3R	30/11/2022	30/11/2027	Traitement du bois
Déchets d'Équipement d'Ameublement	Eco-Organisme	EcoMaison	31/03/2014	31/12/2029	Eco-organisme référent pour le mobilier
	Collecte	Véolia Demain Environnement	Durée de l'agrément		Collecte du mobilier en déchèteries
	Traitement	Véolia Demain Environnement	Durée de l'agrément		Traitement du mobilier
Placo/Plâtre	Eco-Organisme	PMCB (Valobat)	23/04/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour le placo/Plâtre
	Collecte	E3R	Durée de l'agrément		Collecte du placo/Plâtre en déchèteries
	Traitement	E3R	Durée de l'agrément		Traitement du Placo/Plâtre
Plastique en mélange	Eco-Organisme	PMCB (Valobat)	23/04/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour le plastique en mélange

	Collecte	Régie directe	Durée de l'agrément		Collecte du plastique en mélange en déchèteries
	Traitement	E3R	Durée de l'agrément		Traitement du plastique en mélange
Ferraille	Eco-Organisme	PMCB (Valobat)	23/04/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour la ferraille
	Collecte	E3R	Durée de l'agrément		Collecte de la ferraille en déchèteries
	Traitement	E3R	Durée de l'agrément		Traitement de la ferraille
Menuiseries Vitrées	Eco-Organisme	PMCB (Valobat)	23/04/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour les menuiseries vitrées
	Collecte	Demain Environnement	Durée de l'agrément		Collecte des menuiseries vitrées en déchèteries
	Traitement	Demain Environnement	Durée de l'agrément		Traitement des menuiseries vitrées
Laines de verre et roche	Eco-Organisme	PMCB (Valobat)	23/04/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour les laines de verre et de roche
	Collecte	E3R	Durée de l'agrément		Collecte des laines de verre et de roche en déchèteries
	Traitement	E3R	Durée de l'agrément		Traitement des laines de verre et de roche
Outillages du peintre	Eco-Organisme	EcoDDS	13/06/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour les outillages du peintre
	Collecte	EDIB	Durée de l'agrément		Collecte des outillages du peintre en déchèteries
	Traitement	EDIB	Durée de l'agrément		Traitement des outillages du peintre
Articles de Sport et Loisirs	Eco-Organisme	Ecologic	13/06/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour les Articles de Sport et Loisirs
	Collecte	Demain Environnement	Durée de l'agrément		Collecte des Articles de Sport et Loisirs en déchèteries
	Traitement	Demain Environnement	Durée de l'agrément		Traitement des Articles de Sport et Loisirs
Articles de Bricolage et Jardinage	Eco-Organisme	EcoMaison	27/05/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour les Articles de Bricolage et Jardinage
	Collecte	Demain Environnement	Durée de l'agrément		Collecte des Articles de Bricolage et Jardinage en déchèteries
	Traitement	Demain Environnement	Durée de l'agrément		Traitement des Articles de Bricolage et Jardinage
Jeux, Jouets	Eco-Organisme	EcoMaison	27/05/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour les Jeux/Jouets
	Collecte	Demain Environnement	Durée de l'agrément		Collecte des Jeux/Jouets en déchèteries
	Traitement	Demain Environnement	Durée de l'agrément		Traitement des Jeux/Jouets
Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques	Eco-Organisme	Ecosystem	03/05/2007	31/12/2027	Eco-organisme référent pour les D3E
	Collecte	Suez Demain Environnement	Durée de l'agrément		Collecte des D3E en déchèteries
	Traitement	Suez Demain Environnement	Durée de l'agrément		Traitement des D3E
Lampes et néons	Eco-Organisme	Ecosystem	01/07/2022	31/12/2027	Eco-organisme référent pour les lampes et néons
	Collecte	Suez	Durée de l'agrément		Collecte des lampes et néons

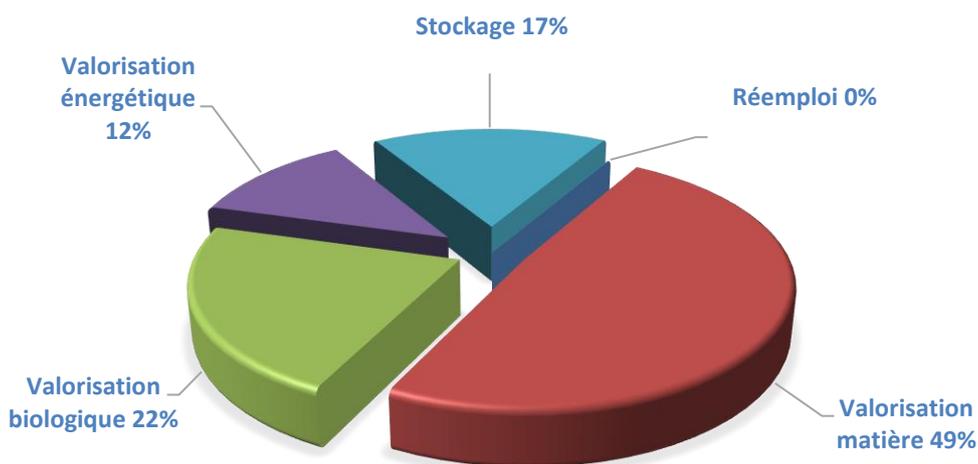
	Traitement	Suez	Durée de l'agrément		Traitement des lampes et néons
Batteries	Collecte	Epur	05/05/2006	Tacite reconduction	Collecte des batteries
	Traitement	Epur	05/05/2006	Tacite reconduction	Traitement des batteries
Fils électriques	Collecte	Epur	31/05/2022	Tacite reconduction	Collecte des fils électriques
	Traitement	Epur	31/05/2022	Tacite reconduction	Traitement des fils électriques
Piles	Eco-Organisme	Corepile	08/01/2004	18/08/2025	Eco-organisme référent pour les piles
	Collecte	Epur	Durée de l'agrément		Collecte des piles
	Traitement	Epur	Durée de l'agrément		Traitement des piles
Mobiles usagés	Collecte	Orange	30/06/2014	Tacite reconduction	Collecte des mobiles usagés
	Traitement	Orange	30/06/2014	Tacite reconduction	Traitement des mobiles usagés
Cartouches d'encre	Collecte	Printerre	15/04/2021	Tacite reconduction	Collecte des cartouches d'encre en déchèteries
	Traitement	Printerre	15/04/2021	Tacite reconduction	Traitement des cartouches d'encre
Radiographies	Collecte	AMI 71	28/04/2009	Tacite reconduction	Collecte des radiographies
	Traitement	AMI 71	28/04/2009	Tacite reconduction	Traitement des radiographies
Cartons	Collecte	E3R	01/01/2018	Tacite reconduction	Collecte des cartons en déchèteries
	Traitement	E3R	01/01/2018	Tacite reconduction	Traitement des cartons
Pneus	Eco-Organisme	Aliapur		31/12/2029	Eco-organisme référent pour les pneus
	Collecte	TC 58	Durée de l'agrément		Collecte des pneus
	Traitement	TC 58	Durée de l'agrément		Traitement des pneus
Textiles	Eco-Organisme	Refashion	13/02/2020	31/12/2028	Eco-organisme référent pour les textiles
	Collecte	Le Relais La Croix-Rouge	23/05/2007 01/02/2024	Tacite reconduction	Collecte des textiles
	Traitement	Le Relais La Croix-Rouge	23/05/2007 01/02/2024	Tacite reconduction	Tri et traitement des textiles
Huiles minérales	Eco-Organisme	Cyclévia	09/04/2024	31/12/2027	Eco-organisme référent pour les huiles minérales
	Collecte	Chimirec	Durée de l'agrément		Collecte des huiles minérales en déchèteries
	Traitement	Chimirec	Durée de l'agrément		Traitement des huiles minérales
Huiles végétales	Eco-Organisme	Oléovia	03/10/2002	Tacite reconduction	Eco-organisme référent pour les huiles végétales
	Collecte	Oléovia	03/10/2002	Tacite reconduction	Collecte des huiles végétales en déchèteries
	Traitement	Oléovia	03/10/2002	Tacite reconduction	Traitement des huiles végétales

Cartouches de gaz Campingaz	Collecte	Ent. Miller	19/09/2024	Tacite reconduction	Collecte des cartouches et aérosols de gaz de la marque Campingaz
	Traitement	Campingaz	19/09/2024	Tacite reconduction	Tri et traitement des cartouches et aérosols de gaz de la marque Campingaz
Cylindres Sodastream	Collecte	Sodastream	19/09/2024	Tacite reconduction	Collecte des cylindres de CO2 de la marque Sodastream
	Traitement	Sodastream	19/09/2024	Tacite reconduction	Traitement des cylindres de CO2 de la marque Sodastream
Ressourcerie		ALCG	24/03/2024	Tacite reconduction	Collecte et tri des objets de réemploi
		Tremplin	16/08/2024	01/09/2025	Collecte et traitement de certains D3E

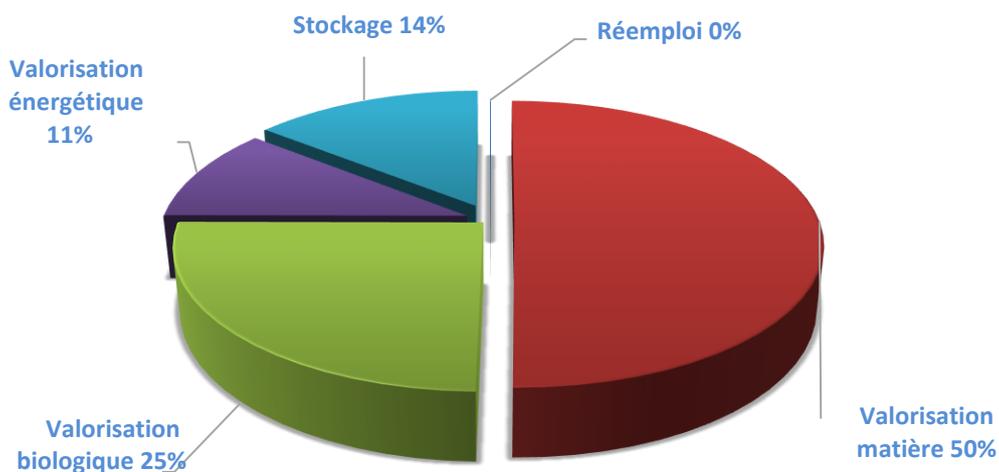
1.5.4 Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

Pour 30 375 habitants	Réemploi	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL	kg/hab	%
Collecte OMR				1 459	1 459	2 918	96,39	
Collecte emballages		1 722				1 722	56,88	
Collecte sélective		1 850				1 850	61,11	
CS Biodéchets			43			43	1,42	
CS spécifiques		100				100	3,30	
TOTAL OM hors apports en déchèteries		3 672	43	1 459	1 459	6 633	219,11	46,4%
Déchets Déchèteries	8,5	3 514	3 505	70	580	7 678	253,61	53,6%
TOTAL OM et déchèteries	8,5	7 186	3 548	1 529	2 039	14 311	472,71	100,0%

- **2023 : 13 538 tonnes collectées**



- **2024 : 14 311 tonnes collectées**



1.5.5 Evolution de la valorisation

%	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réemploi	0,64%	0,23%	0,07%	0,17%	0,04%	0,04%	0,06%
Valorisation matière	29,24%	40,74%	41,18%	40,80%	40,19%	48,96%	50,21%
Valorisation biologique	14,96%	12,41%	10,04%	15,99%	15,94%	22,06%	24,79%
Valorisation énergétique	17,93%	17,80%	20,46%	18,55%	19,06%	12,01%	10,68%
Stockage	37,22%	28,82%	28,25%	24,49%	24,77%	16,93%	14,25%

Plus du 4/5^{ème} des déchets collectés et éliminés sont valorisés.

Nos performances de collectes des OMR et DNR, ainsi que le détournement des biodéchets et la mise en place de nouvelles filières en déchèteries, nous ont permis de réduire de près de 3 % nos besoins de stockage.

1.6 L'UNITE DE TRANSFERT GEREE PAR : SICED BRESSE NORD

1.6.1. Unité de transfert

Unité de transfert	Mode de gestion	Exploitant
Transfert Dampierre-en-Bresse	Régie	SICED Bresse Nord

1.6.2. Tonnages traités

Tonnages transitant par le quai

Provenance	Déchets	Tonnages	Destinations
SICED Bresse Nord	OMR	2 918,00	ECOCEA SMET - 71 Chagny
	Cartons Dampierre-en-Bresse	45,11	E3R - 21 Ruffey-lès-Beaune
	Ferrailles Dampierre-en-Bresse	66,58	E3R - 21 Ruffey-lès-Beaune
	Déchets verts issus de déchèteries	3 505,98	ETS LELEDY - 71 Allériot
	Bois issus des déchèteries	957,82	E3R - 21 Ruffey-lès-Beaune
TOTAL		7 493,49	

Seuls, les cartons et la ferraille de la déchèterie de Dampierre-en-Bresse transitent par le quai de transfert (même site). Pour les cinq autres déchèteries les bennes ferraille et cartons sont enlevées directement sur le site par le prestataire.

2. DES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 4 199 201 €
RECETTES : 5 009 917 €

EXCEDENT : 810 716 €

- INVESTISSEMENT

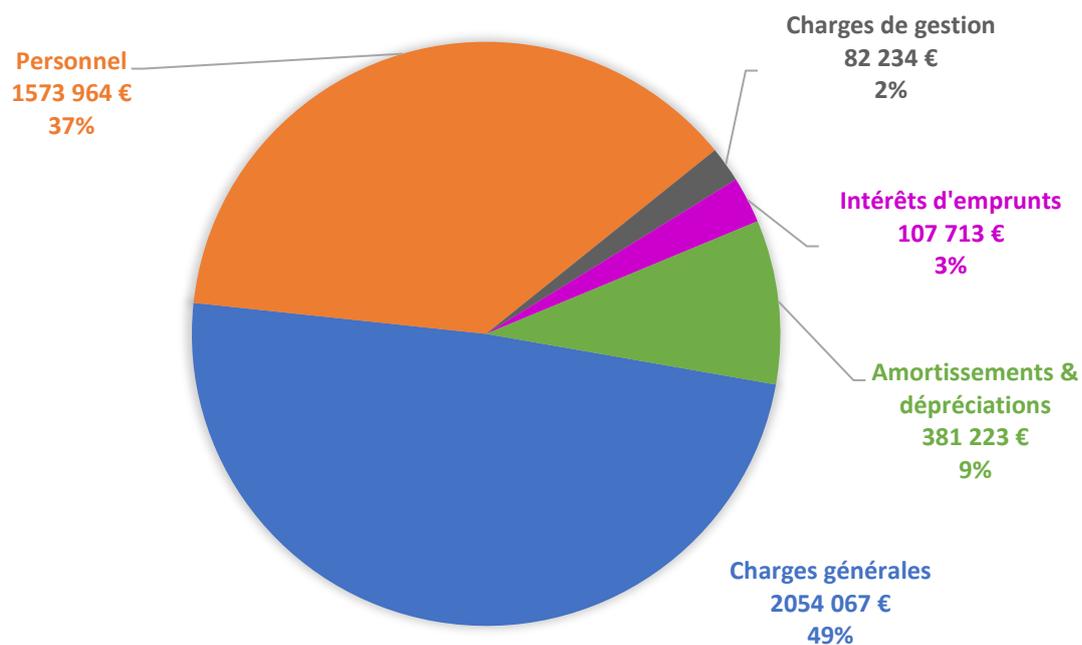
DEPENSES : 852 525 €
y compris RAR
RECETTES : 984 580 €

EXCEDENT : 132 055 €

EXCEDENT GLOBAL : 942 771 €

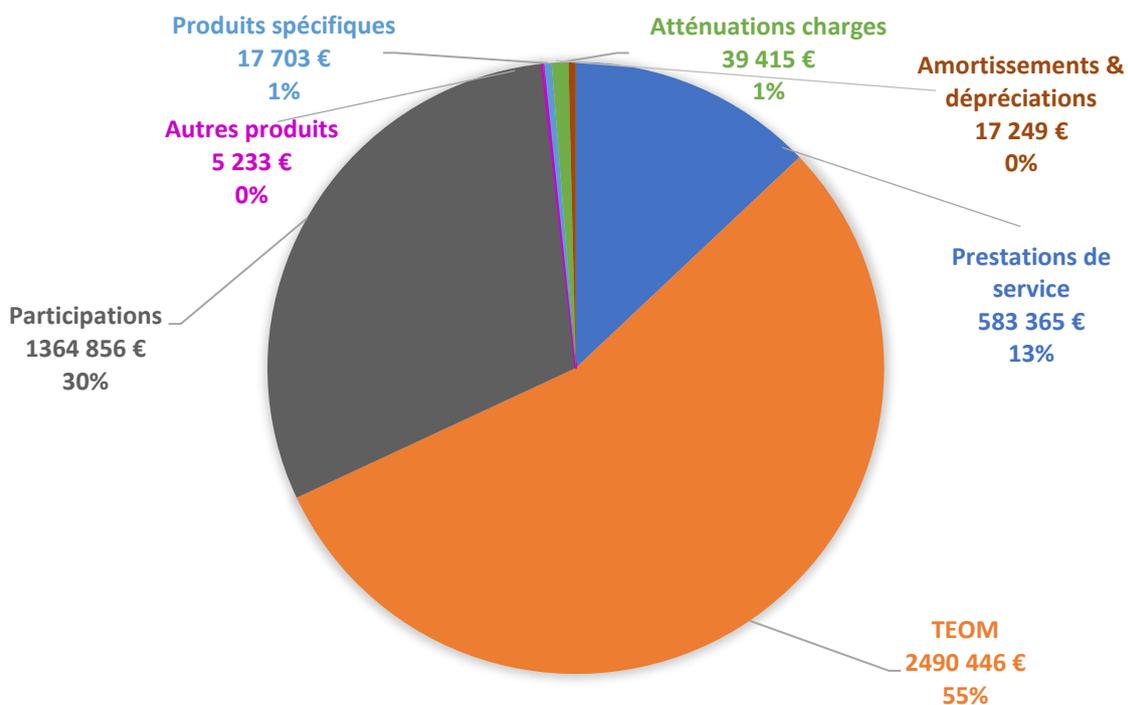
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 199 201 €

TAUX DE REALISATION : 89,81 %



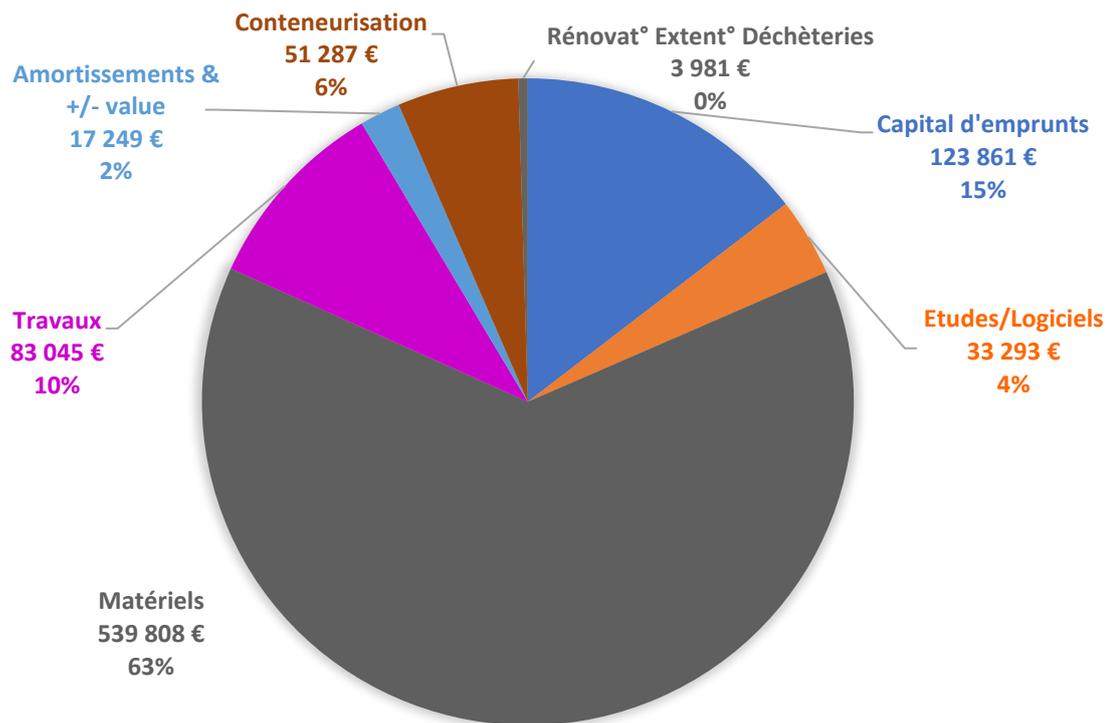
RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS EXCEDENT : 4 518 267 €

TAUX DE REALISATION : 107,99 %



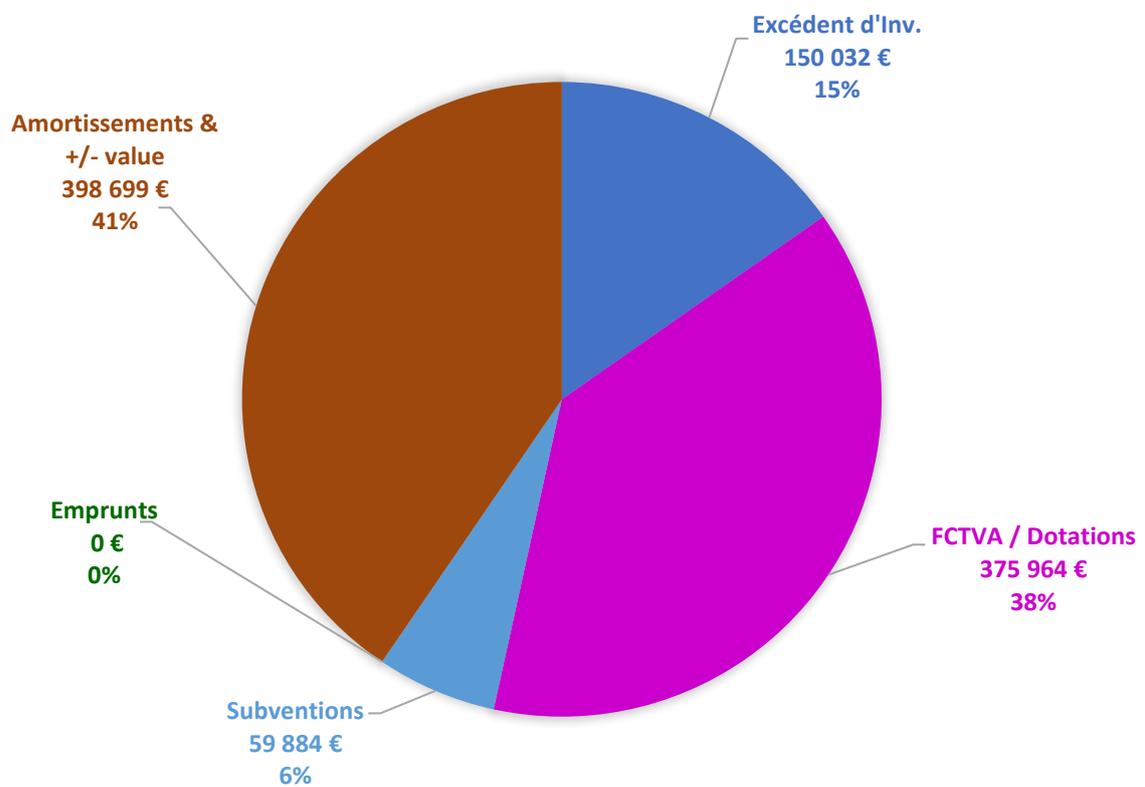
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 852 525 €

TAUX DE REALISATION : 74,74 %

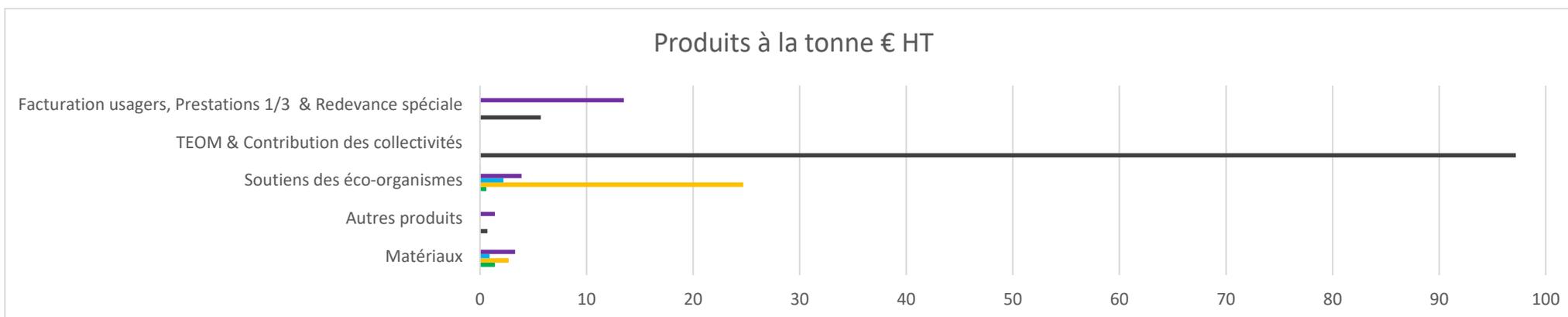
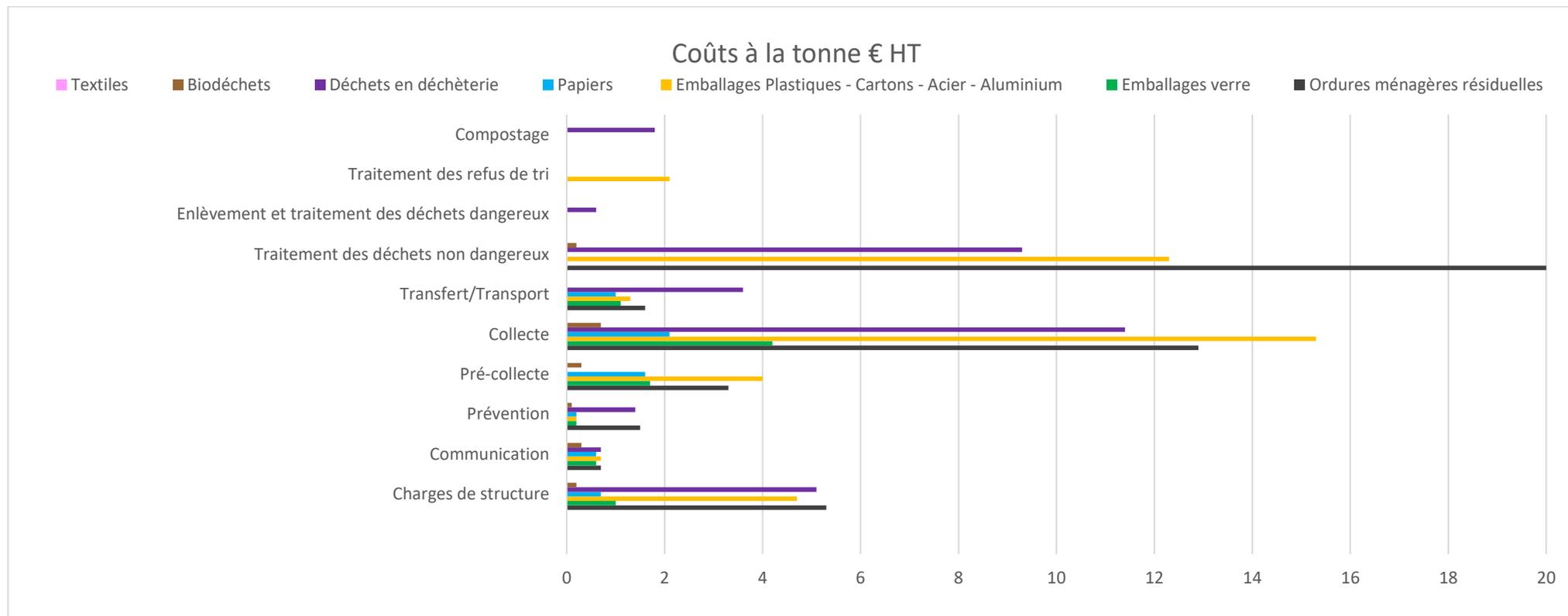


RECETTES D'INVESTISSEMENT : 984 580 €

TAUX DE REALISATION : 86,32 %



2.2 LA MATRICE 2024 (Données provisoires - Etude de la matrice réalisée par le cabinet Elcimai - En cours de validation par l'ADEME)



2.3 LES COUTS AIDES HT 2024 PAR HABITANT

Données provisoires - Etude de la matrice réalisée par le cabinet Elcimai - En cours de validation par l'ADEME



2.4 LES TARIFS 2024 DES PRINCIPALES PRESTATIONS

PRESTATIONS	TARIFS CONSTATÉS SUR LES DERNIERES FACTURES 2023	TARIFS CONSTATÉS SUR LES DERNIERES FACTURES 2024
Déchets non recyclables Centre de Stockage - Chagny	100,18 € HT/tonne TGAP 52 € HT/tonne = 152,18 € HT/tonne	104,19 € HT/tonne TGAP 59 € HT/tonne = 163,19 € HT/tonne
Ordures ménagères ECOCEA - Chagny	<ul style="list-style-type: none"> Part fixe (50 %) 318 804 € Part variable (50 %) 122,17 € HT/tonne + TGAP 52 € HT/tonne = 174,17 € HT/tonne 	<ul style="list-style-type: none"> Part fixe (50 %) 331 556 € Part variable (50 %) 127,06 € HT/tonne + TGAP 59 € HT/tonne = 186,06 € HT/tonne
Transport refus EMR stockés et incinérés	<ul style="list-style-type: none"> Refus stockés 145,50 €/HT tonne Refus incinérés 55,80 €/HT tonne 	<ul style="list-style-type: none"> Refus stockés 157,50 €/HT tonne Refus incinérés 59,40 €/HT tonne
Transport des matières recyclables des déchèteries aux sites de tri	23 € HT/tonne ferraille 28 € HT/tonne papiers-cartons	23 € HT/tonne ferraille 50 € HT/tonne papiers-cartons
Frais de tri/conditionnement papier-carton déchèteries	35,50 € HT/tonne	42,00 € HT/tonne
Frais de tri/conditionnement cartonnettes/briques alimentaires	201,50 € HT /tonne	215,00 € HT/tonne
Frais de tri/conditionnement Emballages plastique	201,50 € HT/tonne	215,00 € HT/tonne

Frais de tri/conditionnement Emballages métalliques	201,50 € HT/tonne	215,00 € HT/tonne
Collecte/transport/traitement des Déchets Diffus Spécifiques	220 € HT /tonne hors TGAP	220 € / hors TGAP
Phytop sanitaire (hors TGAP)	1 370 € HT/tonne	1 370 € HT/tonne
Acides	1 200 € HT/tonne	1 200 € HT/tonne
Bases	1 200 € HT/tonne	1 200 € HT/tonne
Produit labo/chlorate	2 650 € HT/tonne	2 650 € HT/tonne
Aérosols	1 200 € HT/tonne	1 200 € HT/tonne
Pâteux	440 € HT/tonne	440 € HT/tonne
Liquides	490 € HT/tonne	490 € HT/tonne
Non identifié	1 700 € HT/tonne	1 700 € HT/tonne
Broyage déchets verts	-	-
Broyage Bois	250 € HT /heure broyage + Forfait déplacement de 450 € HT	-
Transport + traitement bois broyé	37 € /tonne	-
Traitement + valorisation bois		39 € HT/tonne
Compostage déchets verts (agriculteurs)	8,50 € HT/tonne	-
Compostage déchets verts (Leledy compost)	17,00 € HT/tonne	17,00 € HT/tonne
Plastique dur Valbara		
Réception matière non conforme	-	45 € HT /tonne
Tri et Traitement plastique		49 € HT /tonne
Traitement matière non conforme		205 € HT /tonne
Plastique dur Bourgogne Recyclage	160,00 € HT/tonne	160,00 € HT/tonne
Tri	17,00 € HT/tonne	22,00 € HT/tonne
Traitement Plastique dur Bourgogne		
Traitement placoplâtre	175 € HT/tonne	175 € HT/tonne
Traitement pneus hors filière	280 € HT/tonne	280 € HT/tonne
Mise à disposition/collecte/traitement bio borne	-	450 € HT/tonne

2.5 LES TARIFS PRINCIPAUX DES RACHATS MATIERES 2024

MATIERES	TARIFS MOYENS RACHATS 2023	TARIFS MOYENS RACHATS 2024
Plastique	Mix PE/PP : 102 €/tonne PET Clair : 313 €/ tonne	Mix PE/PP : 67 €/ tonne PET Clair : 360 €/ tonne
Carton PAV	53,75 €/ tonne	56,00 €/ tonne
Carton déchèteries	44,50 €/ tonne	83,92 €/ tonne
Acier	101,00 €/ tonne	121,75 €/ tonne
Ferraille	70,92 €/ tonne	108,33 €/ tonne
Verre	27,85 €/ tonne	30,12 €/ tonne
Papier	30,00 €/ tonne	60,00 €/ tonne
Aluminium	101,00 €/ tonne	345,00 €/ tonne
Batteries Câbles	795,50 €/ tonne 1 612,80 €/ tonne	546,60 €/ tonne 1 938,80 €/ tonne
DEEE	<ul style="list-style-type: none"> • Forfait : 500 €/Trimestre/déch • Partie variable – tous flux confondus S1 - Conditions enlèvement : dès 24 UM47 €/tonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Forfait : 500 €/Trimestre/déch • Partie variable – tous flux confondus S1 - Conditions enlèvement : dès 24 UM47 €/tonne • Forfaits "Zone réemploi ponctuelle" : 75€/déch/trimestre • Forfait maintenance système vidéo-protection 75€/déch
Mobilier (toutes matières confondues)	<ul style="list-style-type: none"> • Forfait : 1250€/semestre/déch • Soutien variable <ul style="list-style-type: none"> - Bois 35 €/tonne - Tout-venant 60 €/tonne - Recyclage hors métaux 65 €/tonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Forfait : 1250€/semestre/déch • Soutien variable <ul style="list-style-type: none"> - Bois 35 €/tonne - Tout-venant 60 €/tonne - Recyclage hors métaux 65 €/tonne
Gros carton magasin	-	25,23 €/TONNE
Palettes bois	-	<ul style="list-style-type: none"> • Palette Europe bon état 3,50 €/unité • Palette Europe à réparer 1,50 €/unité • Palette Standard bon état 1,80 €/unité • Palette Standart à réparer 0,80 €/unité

2.6 LES TARIFS 2024 DES DIFFERENTES PRESTATIONS DU SICED

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Communes adhérentes

Salles de fêtes

Forfait annuel de redevance spéciale pour une collecte en C 0,5

Capacité de la salle inférieure à 50 personnes	86,00 €
Capacité de la salle comprise entre 50 et 99 personnes	201,00 €
Capacité de la salle comprise entre 100 et 149 personnes	280,00 €
Capacité de la salle comprise entre 150 et 199 personnes	359,00 €
Capacité de la salle comprise entre 200 et 249 personnes	444,00 €
Capacité de la salle comprise entre 250 et 299 personnes	524,00 €
Capacité de la salle supérieure à 300 personnes	602,00 €

Forfait annuel de redevance spéciale pour une collecte en C 1

Capacité de la salle comprise entre 50 et 99 personnes	292,00 €
Capacité de la salle comprise entre 100 et 149 personnes	414,00 €
Capacité de la salle comprise entre 150 et 199 personnes	535,00 €
Capacité de la salle comprise entre 200 et 249 personnes	663,00 €
Capacité de la salle comprise entre 250 et 299 personnes	785,00 €
Capacité de la salle supérieure à 300 personnes	907,00 €

Cantines

Forfait annuel de redevance spéciale pour une collecte en C 0,5

Capacité de la cantine jusqu' à 25 rationnaires	134,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 26 et 49 rationnaires	232,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 50 et 74 rationnaires	353,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 75 et 100 rationnaires	505,00 €
Capacité de la cantine supérieure à 100 rationnaires	590,00 €

Forfait annuel de redevance spéciale pour une collecte en C 1

Capacité de la cantine jusqu' à 25 rationnaires	201,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 26 et 49 rationnaires	347,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 50 et 74 rationnaires	524,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 75 et 100 rationnaires	761,00 €
Capacité de la cantine supérieure à 100 rationnaires	882,00 €

Crèches – Multi-accueils – Relais assistants maternels	
Forfait annuel de redevance spéciale pour une collecte en C 0,5	
Capacité de la structure jusqu'à 10 enfants	134,00 €
Capacité de la structure comprise entre 11 et 20 enfants	232,00 €
Capacité de la structure comprise entre 21 et 30 enfants	353,00 €
Capacité de la structure supérieure à 30 enfants	505,00 €
Forfait annuel de redevance spéciale pour une collecte en C 1	
Capacité de la structure jusqu'à 10 enfants	201,00 €
Capacité de la structure comprise entre 11 et 20 enfants	347,00 €
Capacité de la structure comprise entre 21 et 30 enfants	524,00 €
Capacité de la structure supérieure à 30 enfants	761,00 €
Campings	
Forfait annuel de redevance spéciale pour une collecte en C 0,5	
Lays-sur-le-Doubs	639,00 €
Saint-Germain-du-Bois	426,00 €
Mervans	329,00 €
Montjay	286,00 €
Forfait annuel de redevance spéciale pour une collectes en C 1	
Lays-sur-le-Doubs	962,00 €
Saint-Germain-du-Bois	639,00 €
Mervans	493,00 €
Montjay	432,00 €
Etablissements publics ou privés ayant des activités tertiaires non assujettis à la TEOM	
Etablissements privés producteurs de plus de 1 100 litres de déchets par semaine assujettis à la TEOM	
Situés sur le territoire du SICED	
Le litre de déchets collectés pour une collecte en C 0,5	0,09 €
Le litre de déchets collectés pour une collecte en C 1	0,14 €
Communes, établissements publics ou privés et associations	
Situés sur le territoire du SICED	
Le litre de déchets collectés pour une collecte occasionnelle	0,09 €
Forfait de mise à disposition pour l'occasion de 3 bacs roulants de 660 litres	106,00 €
Le litre de déchets collectés pour une 2 ^{ème} collecte hebdomadaire à titre saisonnier	0,14 €
Caravanes	
Forfait annuel de redevance spéciale pour une collecte en C 0,5	
Forfait appliqué par caravane stationnée sur le territoire des communes adhérentes	200,00 €

COMPOSTAGE

Composteur en bois (600 litres) ou plastique recyclé (325 litres) - l'unité	35,00 €
---	---------

DECHETERIES

Communes non adhérentes

Forfait annuel de redevance spéciale pour les communes du SIRTOM de Chagny autorisées à accéder aux déchèteries de Saint-Martin-en-Bresse et Pierre-de-Bresse - par habitant	24,00 €
--	---------

Professionnels conventionnés installés sur le territoire du SICED

Attribution de la 1 ^{ère} carte d'accès	Gratuite
--	----------

Renouvellement de la carte d'accès perdue ou détériorée	15,00 €
---	---------

Dépôt jusqu'à 5 m ³ maximum pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique en mélange - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	16,00 €
--	---------

Professionnels conventionnés installés hors du territoire du SICED

Attribution de la 1 ^{ère} carte d'accès	Gratuite
--	----------

Renouvellement de la carte d'accès perdue ou détériorée	15,00 €
---	---------

Dépôt jusqu'à 5 m ³ maximum pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique en mélange - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	32,00 €
--	---------

Particuliers

Dépôt des 2 premiers m ³ pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique en mélange - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries	Gratuit
---	---------

Dépôt des 3 ^{ème} /4 ^{ème} /5 ^{ème} m ³ (dans la limite de 5 m ³ maximum autorisés) pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique en mélange - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	16,00 €
--	---------

3. LA PREVENTION DES DECHETS

3.1 LE MAGAZINE DU SICED

Après quelques années d'arrêt, le magazine du SICED a été réalisé dans une nouvelle version sous le nom « Le SICED Mag » dans un format A4 couleur sur papier 100% recyclé de 32 pages.

Afin de mener une réflexion collective et de s'accorder sur le choix du contenu à paraître, un comité éditorial a été constitué et composé de 10 membres :

- Le Président,
- Mme la Vice-présidente en charge de la communication,
- 4 élus délégués volontaires,
- La chargée de communication,
- Le chef d'exploitation,
- Le responsable du Service d'Assainissement Non Collectif,
- La Directrice Générale des Services.

Ce comité éditorial s'est réuni à 4 reprises pour identifier les sujets à mettre en avant et valider les propositions graphiques, les photographies et les textes du magazine au fur et à mesure des versions.

Ce magazine a été rédigé et mis en page par un prestataire extérieur : l'agence « A Caractère Public ». C'est lors de la Journée Portes Ouvertes qui s'est tenue le samedi 22 juin que M. GIESBERT, journaliste, a amassé les informations et images nécessaires à sa rédaction.

Il a été imprimé en 17 000 exemplaires par l'entreprise GUINARD, puis distribué dans chaque foyer par les équipes municipales dans les 46 communes du territoire.

Aucun fournisseur ne s'est manifesté pour solliciter un espace d'annonce publicitaire dans ce 1^{er} numéro malgré les sollicitations. Il faut attendre une 1^{ère} édition pour pouvoir défendre la qualité du magazine et donner envie aux annonceurs.



3.2 LES ACTIONS REALISEES EN 2024

- 29 articles de presse en 2024
- 123 publications Facebook, plus de 21 700 visites, ainsi que 262 mentions « j'aime »
- De nombreux supports affiches, flyers, publications pour faciliter le geste de tri des usagers

TRIER. ON A TOUT À Y GAGNER !

PORTES OUVERTES
DU SICED BRESSE NORD
2ème Edition

MISSION BIODECHETS

SAMEDI
22 JUNI 2024
9H À 18H

TOUT PUBLIC

Démonstrations
Ateliers
Expositions
Tombola
Restauration

391 rue des Autelins
71310 SERLEY

Les sous-vêtements aussi ont droit à leur recyclage

A déposer dans la borne textile (propres et secs) dans un sac fermé

TRIER. ON A TOUT À Y GAGNER !

1, 2, 3... COMPOST!

INAUGURATION DE LA PLACETTE DE COMPOSTAGE

PAR LES BIO-BOCHETS !

LUNDI 19 AOÛT 2024

DE 17H À 19H

Le Bourg (à côté de la salle des fêtes) à SERLEY

TRIER. ON A TOUT À Y GAGNER !

GUIDE DU COMPOSTAGE

1, 2, 3, compost !

VENTE DE COMPOSTEURS

Lundi 16 Septembre 2024
de 8h00 à 12h00

A la déchèterie d'Ouroux-sur-Saône

Bois 600L Plastique 310L

35€

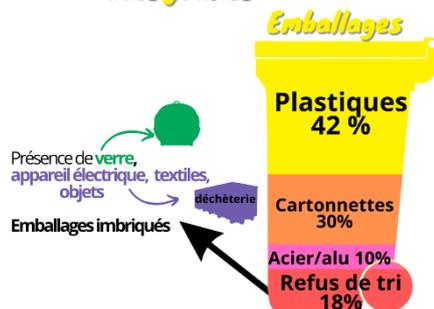
Paiement par chèque ou carte uniquement

Une formation sur le compostage et 1 bioseau vous sont offerts

Se munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pas besoin de réservation

Retour sur la caractérisation de Juin de bacs jaunes au centre de tri



ACTU

LES BEAUX JOURS ARRIVENT Pensez au Mulching !

TECHNIQUE DE TONTE SANS RAMASSAGE

Le mulching laisse l'herbe tondue sur place. Elle est broyée plus finement ce qui garantit un paillis naturel. Cela évite les mousses et plantes envahissantes.

FERTILISE NATURELLEMENT L'HERBE

Le mulching permet de garder l'humidité du sol ainsi que les nutriments. L'herbe est donc plus fertilisée et plus verte que sans mulching.

MOINS DE TRAJETS À LA DÉCHÈTERIE

Avec cette méthode, plus besoin d'emmener sa pelouse en déchèterie.

POUR MES EMBALLAGES EN VERRE

Direction la colonne à verre



3.3 LA SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES DECHETS

- 19 animations scolaires pour 1 010 élèves
- 2 animations en centres aérés pour 28 enfants
- 7 foires/marchés pour 626 personnes
- 1 animation en entreprise pour 20 personnes
- 1 animation en grande surface pour 20 personnes
- 2 animations en habitat collectif pour 27 personnes
- 3 animations en maison de retraite/foyer pour personnes handicapées pour 70 personnes
- 13 permanences en mairies pour 25 personnes



- 1 journée Portes Ouvertes qui s'est tenue le samedi 22 juin avec :
 - 224 visiteurs
 - 94 retours à notre questionnaire de satisfaction :
 - 75 personnes très satisfaites
 - 15 satisfaites
 - 4 peu satisfaites



Au total
49 animations
2 028 personnes sensibilisées

3.4 LE REEMPLOI

- 1 publication Facebook pour l'ALCG

3.5 LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Des flyers ont été mis à disposition des usagers



3.6 LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DES DEPOTS SAUVAGES

En 2024, les dépôts sauvages constatés sur le territoire ont pu être pratiquement tous répertoriés.

Le nouveau mode de gestion des dépôts sauvages avec fouille et facturation a permis d'en mesurer l'ampleur.

Ces dépôts sauvages sont au nombre de 104 avec :

- Janvier : 6
- Février : 7
- Mars : 11
- Avril : 10
- Mai : 0
- Juin : 6
- Juillet : 10
- Août : 14
- Septembre : 18
- Octobre : 12
- Novembre : 10
- Décembre : 2

Ces dépôts sauvages sont systématiquement triés par l'agent de prévention et photographiés. Chaque dépôt sauvage fait l'objet d'un rapport versé aux archives.

Les déchets sont triés et redirigés vers les filières adéquates.

Depuis le 8 juillet 2024, un forfait tri/enlèvement/traitement est facturé aux usagers identifiés responsables de dépôts sauvages.

Avant cette date, ce sont les services de gendarmerie qui amendaient la personne concernée.



4. GLOSSAIRE

OMR	Ordures Ménagères Résiduelles	PAV	Point d'Apport Volontaire
C1	Collecte 1 fois par semaine	PR	Point de Regroupement
CSDU	Centre de Stockage de Déchets Ultimes	DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DV	Déchets Verts	DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
CS	Collecte Sélective	GEM F	Gros électroménager froid
TEOM	Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères	GEM HF	Gros électroménager hors froid
REOM	Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères	PAM	Petit appareil ménager
PAP	Porte à Porte	OMA	Ordures ménagères assimilées
UVE	Unité de Valorisation Energétique	DNR	Déchets Non Recyclables
DEA	Déchets d'Equipements d'Ameublement	ASL	Articles de Sport et Loisirs
ABJ	Articles de Bricolage et Jardinage	JJ	Jeux/Jouets
BMCB	Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment		